

**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 48

Excusés : 26

Absents : 6

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE TERRITOIRE

REUNION DU 7 OCTOBRE 2024

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le LUNDI SEPT OCTOBRE à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT
PRESENTS

M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CARRE Julien, Mme de CARVALHO Virginie, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, Mme BENAMOUR Mériem, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, Mme FAOUZI Hanane, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, M. LASTAPIS Michel, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. MARQUES Paulo, Mme MENDES Odette, Mme MOREAU Chantal, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien,

AYANT
DONNE
POUVOIR A

Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. JIAR Youssef, Mme de CARVALHO Virginie, Mme MISSOUR Sabrina, Mme BRAIHIM Marwa, M. CARRE Julien, M. MILLARD Jean-Luc, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEYER Karine, M. GODARD Jacques, M. BESCHIZZA Bruno, Mme MEYER Karine, M. GUYON Olivier, M. DACHIVILLE Romain, Mme YERRO Georges-Marie, M. VAZ Micaël, M. MORIN Sébastien, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. RAMADIER Alain, Mme VALLETON Martine, M. CHAUSSAT Jacques, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. ZANGRILLI François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme DUBOE Nicole,

ABSENTS

Mme BOUR Patricia, M. CANNAROZZO Frank, Mme KHATIM Karima, M. MARAN Max, M. MEIGNEN Thierry, Mme YOUSOUF Mélissa.

SECRETAIRE
DE SEANCE

M. Jacques GODARD

DELIBERATION N°114 - RESEAU DE CHALEUR DE SEVRAN – RAPPORT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – ANNEE 2023

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Marwa BRAIHIM,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-3, L.1411-13, L.1411-14, L.5211-1, R.1411-7, D2224-4 et D.2224-5,

Vu la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 modifiée, relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

Vu le décret n°2005-236 du 14 mars 2005 relatif au rapport annuel du délégataire de service public local et modifiant le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°1 du SEAPFA en date du 26 septembre 2011 attribuant la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chaleur à la société DALKIA,

Vu la délibération n°23 en date du 25 juin 2012 autorisant la substitution de la société SEBIO à DALKIA conformément aux dispositions du cahier des charges imposant la création d'une société dédiée,

Vu la délibération du SEAPFA du 9 juillet 2019 approuvant la demande de la reprise de la compétence « Construction, aménagement et gestion des réseaux de chaleur et de froid » par l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol pour les réseaux de Sevrans Rougemont et de Tremblay-en-France centre-ville et approuvant la reprise de la compétence « Construction, aménagement et gestion des réseaux de chaleur et de froid » par la commune de Blanc-Mesnil pour son réseau de chaleur et disant que la reprise de la compétence par les deux seuls membres ayant adhéré à ce titre emporte suppression, dans les statuts du SEAPFA de la compétence « Construction, aménagement et gestion des réseaux de chaleur et de froid ».

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20241007-114-07-10-2024-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024

Vu la délibération du conseil de territoire n°82 du 14 octobre 2019 de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol décidant d'approuver la demande de transfert à l'EPT Paris Terres d'Envol de la compétence « construction, aménagement et gestion des réseaux de chaleur et de froid » pour le réseau de chaleur du Blanc-Mesnil et confirmant la modification suivante de la définition de la compétence de l'EPT concernant les réseaux de chaleur et de froid :

- Construction aménagement et gestion des réseaux de chaleur de Sevrans - Rougemont et de Tremblay-en-France centre-ville, et Le Blanc-Mesnil,
- Construction, aménagement et gestion du réseau de chaleur et de froid de Tremblay-en-France parc d'activité AEROLIANS PARIS,
- Etudes et travaux permettant la création de réseaux de chaleur dans les zones telles que définies antérieurement par la communauté d'agglomération de l'aéroport du Bourget,
- Création de nouvelles unités de production et de sous stations d'échanges,
- Densification, extension, interconnexion des réseaux.

Vu la délibération de l'EPT Paris Terres d'Envol n°02 en date du 1^{er} mars 2021 confirmant la modification suivante de la définition de la compétence de l'EPT concernant les réseaux de chaleur et de froid :

- Construction, aménagement et gestion des réseaux de chaleur et de froid de Sevrans Rougemont Perrin, Tremblay-en-France centre-ville, le Blanc-Mesnil, Dugny, Le Bourget
- Construction, aménagement et gestion des réseaux de chaleur et de froid de Tremblay-en-France parc d'activités AEROLIANS PARIS
- Etudes et travaux permettant la création de réseaux de chaleur dans les zones telles que définies antérieurement par la communauté d'agglomération de l'aéroport du Bourget
- Création de nouvelles unités de production et de sous-stations d'échanges
- Densification, extension, interconnexion des réseaux

Vu la présentation du rapport de la délégation de service public du réseau de Sevrans Rougemont-Perrin-Chanteloup pour l'année 2023 lors de la commission consultative des services publics locaux du 7 octobre 2023.

Considérant que le délégataire est tenu de présenter une fois par an un compte-rendu d'exploitation.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu de délégation de service public établi pour l'année 2023 par SEBIO en sa qualité de délégataire du réseau de chaleur de Sevrans Rougemont-Perrin-Chanteloup,

- **Prend acte** du rapport du délégataire pour l'année 2023 concernant l'exploitation du réseau de chaleur de Sevrans, tel que présenté en annexe,
- **Dit** qu'il sera diffusé aux communes membres de l'EPT Paris Terres d'Envol conformément aux dispositions des articles L.1411-12 et L.1411-14 du code général des collectivités territoriales.

Adopte à l'unanimité

Le président
Bruno BESCHIZZA

**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 48

Excusés : 26

Absents : 6

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE TERRITOIRE

REUNION DU 7 OCTOBRE 2024

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**, le **LUNDI SEPT OCTOBRE** à **VINGT HEURES**, le conseil de territoire, dûment convoqué le **DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE**, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT
PRESENTS

M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CARRE Julien, Mme de CARVALHO Virginie, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, Mme BENAMOUR Mériem, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, Mme FAOUZI Hanane, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, M. LASTAPIS Michel, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. MARQUES Paulo, Mme MENDES Odette, Mme MOREAU Chantal, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien,

AYANT
DONNE
POUVOIR A

Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. JIAR Youssef, Mme de CARVALHO Virginie, Mme MISSOUR Sabrina, Mme BRAIHIM Marwa, M. CARRE Julien, M. MILLARD Jean-Luc, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEYER Karine, M. GODARD Jacques, M. BESCHIZZA Bruno, Mme MEYER Karine, M. GUYON Olivier, M. DACHIVILLE Romain, Mme YERRO Georges-Marie, M. VAZ Micaël, M. MORIN Sébastien, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. RAMADIER Alain, Mme VALLETON Martine, M. CHAUSSAT Jacques, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. ZANGRILLI François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme DUBOE Nicole,

ABSENTS

Mme BOUR Patricia, M. CANNAROZZO Frank, Mme KHATIM Karima, M. MARAN Max, M. MEIGNEN Thierry, Mme YOUSOUF Mélissa.

SECRETAIRE
DE SEANCE M. Jacques GODARD

DELIBERATION N°115 - RESEAU DE CHALEUR DE TREMBLAY-EN-FRANCE – RAPPORT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – ANNEE 2023

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Marwa BRAIHIM,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-3, L.1411-13, L.1411-14, L.5211-1, R.1411-7, D2224-4 et D.2224-5,

Vu la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 modifiée, relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

Vu le décret n°2005-236 du 14 mars 2005 relatif au rapport annuel du délégataire de service public local et modifiant le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°16 du SEAPFA en date du 28 octobre 2013 attribuant la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chaleur de Tremblay-en-France au groupement Idex/Dalkia dénommé Tremblay Géothermie,

Vu la délibération du SEAPFA du 9 juillet 2019 approuvant la demande de la reprise de la compétence « Construction, aménagement et gestion des réseaux de chaleur et de froid » par l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol pour les réseaux de Sevrans Rougemont et de Tremblay-en-France centre-ville et approuvant la reprise de la compétence « Construction, aménagement et gestion des réseaux de chaleur et de froid » par la commune du Blanc-Mesnil pour son réseau de chaleur et disant que la reprise de la compétence par les deux seuls membres ayant adhéré à ce titre emporte suppression, dans les statuts du SEAPFA de la compétence « Construction, aménagement et gestion des réseaux de chaleur et de froid ».

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20241007-115-07-10-2024-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024

Vu la délibération du conseil de territoire n°82 du 14 octobre 2019 de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol décidant d'approuver la demande de transfert à l'EPT Paris Terres d'Envol de la compétence « construction, aménagement et gestion des réseaux de chaleur et de froid » pour le réseau de chaleur du Blanc-Mesnil et confirmant la modification suivante de la définition de la compétence de l'EPT concernant les réseaux de chaleur et de froid :

- Construction aménagement et gestion des réseaux de chaleur de Sevrans - Rougemont et de Tremblay-en-France centre-ville, et Le Blanc-Mesnil,
- Construction, aménagement et gestion du réseau de chaleur et de froid de Tremblay-en-France parc d'activité AEROLIANS PARIS,
- Etudes et travaux permettant la création de réseaux de chaleur dans les zones telles que définies antérieurement par la communauté d'agglomération de l'aéroport du Bourget,
- Création de nouvelles unités de production et de sous stations d'échanges,
- Densification, extension, interconnexion des réseaux.

Vu la délibération de l'EPT Paris Terres d'Envol n°02 en date du 1^{er} mars 2021 confirmant la modification suivante de la définition de la compétence de l'EPT concernant les réseaux de chaleur et de froid :

- Construction, aménagement et gestion des réseaux de chaleur et de froid de Sevrans Rougemont Perrin, Tremblay-en-France centre-ville, le Blanc-Mesnil, Dugny, Le Bourget
- Construction, aménagement et gestion des réseaux de chaleur et de froid de Tremblay-en-France parc d'activités AEROLIANS PARIS
- Etudes et travaux permettant la création de réseaux de chaleur dans les zones telles que définies antérieurement par la communauté d'agglomération de l'aéroport du Bourget
- Création de nouvelles unités de production et de sous-stations d'échanges
- Densification, extension, interconnexion des réseaux

Vu la présentation du rapport de la délégation de service public du réseau de Tremblay-en-France pour l'année 2023 lors de la commission consultative des services publics locaux du 7 octobre 2023.

Considérant que le délégataire est tenu de présenter une fois par an un compte-rendu d'exploitation.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu de délégation de service public établi pour l'année 2023 par TREMBLAY GEOTHERMIE en sa qualité de délégataire du réseau de chaleur de Tremblay-en-France,

- **Prend acte** du rapport du délégataire pour l'année 2023 concernant l'exploitation du réseau de chaleur de Tremblay-en-France, tel que présenté en annexe,
- **Dit** qu'il sera diffusé aux communes membres de l'EPT Paris Terres d'Envol conformément aux dispositions des articles L.1411-12 et L.1411-14 du code général des collectivités territoriales.

Adopte à l'unanimité

Le président
Bruno BESCHIZZA



**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

Présents : 48
Excusés : 26
Absents : 6
Nombre de membres en exercice : 80

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE TERRITOIRE

REUNION DU 7 OCTOBRE 2024

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**, le **LUNDI SEPT OCTOBRE** à **VINGT HEURES**, le conseil de territoire, dûment convoqué le **DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE**, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CARRE Julien, Mme de CARVALHO Virginie, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, Mme BENAMOUR Mériem, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, Mme FAOUZI Hanane, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, M. LASTAPIS Michel, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. MARQUES Paulo, Mme MENDES Odette, Mme MOREAU Chantal, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien,

AYANT DONNE POUVOIR A Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. JIAR Youssef, Mme de CARVALHO Virginie, Mme MISSOUR Sabrina, Mme BRAIHIM Marwa, M. CARRE Julien, M. MILLARD Jean-Luc, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEYER Karine, M. GODARD Jacques, M. BESCHIZZA Bruno, Mme MEYER Karine, M. GUYON Olivier, M. DACHIVILLE Romain, Mme YERRO Georges-Marie, M. VAZ Micaël, M. MORIN Sébastien, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. RAMADIER Alain, Mme VALLETON Martine, M. CHAUSSAT Jacques, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. ZANGRILLI François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme DUBOE Nicole,

ABSENTS Mme BOUR Patricia, M. CANNAROZZO Frank, Mme KHATIM Karima, M. MARAN Max, M. MEIGNEN Thierry, Mme YOUSOUF Mélissa.

SECRETAIRE DE SEANCE M. Jacques GODARD

DELIBERATION N°116 - RESEAU DE CHALEUR DE DUGNY-LE BOURGET - RAPPORT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - ANNEE 2023

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Marwa BRAIHIM,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-3, L.1411-13, L.1411-14, L.5211-1, R.1411-7, D2224-4 et D.2224-5,

Vu la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 modifiée, relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

Vu le décret n°2005-236 du 14 mars 2005 relatif au rapport annuel du délégataire de service public local et modifiant le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de l'EPT Paris Terres d'Envol n°02 en date du 1^{er} mars 2021 confirmant la modification suivante de la définition de la compétence de l'EPT concernant les réseaux de chaleur et de froid :

- Construction, aménagement et gestion des réseaux de chaleur et de froid de Sevrans Rougemont Perrin, Tremblay-en-France centre-ville, le Blanc-Mesnil, Dugny, Le Bourget
- Construction, aménagement et gestion des réseaux de chaleur et de froid de Tremblay-en-France parc d'activités Aerolians Paris
- Etudes et travaux permettant la création de réseaux de chaleur dans les zones telles que définies antérieurement par la communauté d'agglomération de l'aéroport du Bourget

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20241007-116-07-10-2024-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024

- Création de nouvelles unités de production et de sous-stations d'échanges
- Densification, extension, interconnexion des réseaux

Vu la délibération de l'EPT Paris Terres d'Envol n°89 en date du 4 juillet 2022 approuvant le choix de retenir Coriance comme concessionnaire pour la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur de Dugny Le Bourget

Vu la présentation du rapport de la délégation de service public du réseau de Dugny-Le Bourget pour l'année 2023 lors de la commission consultative des services publics locaux du 7 octobre 2023.

Considérant que le délégataire est tenu de présenter une fois par an un compte-rendu d'exploitation.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu de délégation de service public établi pour l'année 2023 par EVDB en sa qualité de délégataire du réseau de chaleur de Dugny-Le Bourget,

- **Prend acte** du rapport du délégataire pour l'année 2023 concernant l'exploitation du réseau de chaleur de Dugny-Le Bourget, tel que présenté en annexe,
- **Dit** qu'il sera diffusé aux communes membres de l'EPT Paris Terres d'Envol conformément aux dispositions des articles L.1411-12 et L.1411-14 du code général des collectivités territoriales.

Adopte à l'unanimité

Le président
Bruno BESCHIZZA

**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 48

Excusés : 26

Absents : 6

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE TERRITOIRE

REUNION DU 7 OCTOBRE 2024

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**, le **LUNDI SEPT OCTOBRE** à **VINGT HEURES**, le conseil de territoire, dûment convoqué le **DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE**, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT
PRESENTS

M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CARRE Julien, Mme de CARVALHO Virginie, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aissa, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, Mme BENAMOUR Mériem, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, Mme FAOUZI Hanane, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, M. LASTAPIS Michel, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. MARQUES Paulo, Mme MENDES Odette, Mme MOREAU Chantal, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien,

AYANT
DONNE
POUVOIR A

Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. JIAR Youssef, Mme de CARVALHO Virginie, Mme MISSOUR Sabrina, Mme BRAIHIM Marwa, M. CARRE Julien, M. MILLARD Jean-Luc, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEYER Karine, M. GODARD Jacques, M. BESCHIZZA Bruno, Mme MEYER Karine, M. GUYON Olivier, M. DACHIVILLE Romain, Mme YERRO Georges-Marie, M. VAZ Micaël, M. MORIN Sébastien, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. RAMADIER Alain, Mme VALLETON Martine, M. CHAUSSAT Jacques, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. ZANGRILLI François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme DUBOE Nicole,

ABSENTS

Mme BOUR Patricia, M. CANNAROZZO Frank, Mme KHATIM Karima, M. MARAN Max, M. MEIGNEN Thierry, Mme YOUSOUF Méliissa.

SECRETAIRE
DE SEANCE

M. Jacques GODARD

**DELIBERATION N°117 - RESEAUX DE CHALEUR DE DUGNY - LE BOURGET - DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Marwa BRAIHIM,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°33 en date du 12 avril 2021 approuvant le principe de la concession de service public pour assurer l'exploitation du réseau de chaleur de Dugny - Le Bourget et autorisant le Président à lancer une mise en concurrence relative à la concession de service public,

Vu la délibération n°89 en date du 4 juillet 2022 approuvant le choix de retenir la société Coriance comme concessionnaire pour la concession de service public pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur à Dugny et Le Bourget,

Vu le budget annexe Réseaux de chaleur de l'EPT Paris Terres d'Envol,

Considérant la volonté de l'EPT de faire bénéficier aux habitants de Dugny et Le Bourget d'une énergie renouvelable à 90% à un tarif compétitif.

Considérant le montant d'investissements de 55 039 193 € éligible aux aides du fonds chaleur (ADEME + Région).

Considérant que le montant de subvention attendu du fonds chaleur s'élevait à 23 125 290 € (ADEME : 18 125 290 € et Région : 5 000 000 €).

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20241007-117-07-10-2024-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024

Considérant que le montant acté des subventions s'élève à 20 625 290 € (ADEME : 18 125 290 et Région 2 500 000 €).
Considérant le fonds énergie de la Métropole du Grand Paris.

Après en avoir délibéré,

- **Autorise** le Président à solliciter une subvention auprès de la Métropole du Grand Paris, nécessaire au projet de réseau de chaleur de Dugny Le Bourget.
- **Fixe** le montant de la subvention à 2 500 000 € qui sera reversée par l'EPT au délégataire EVDB et permettra de diminuer le prix de la chaleur des abonnés du réseau.
- **Autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à la sollicitation et à l'octroi le cas échéant de la subvention, objet de la présente délibération.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget annexe de l'APT Paris Terres d'Envol.

Adopte à l'unanimité

(66 voix pour, 8 NPPV : François ASENSI,
Stéphane BLANCHET, Jean-Baptiste BORSALI,
Denis CAHENZLI, Quentin GESELL, Anthony MANGIN,
Séverine MAROUN, Martine VALLETON)

Le président
Bruno BESCHIZZA



**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 48
Excusés : 26
Absents : 6

REUNION DU 7 OCTOBRE 2024

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le LUNDI SEPT OCTOBRE à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT
PRESENTS

M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CARRE Julien, Mme de CARVALHO Virginie, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, Mme BENAMOUR Mériem, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, Mme FAOUZI Hanane, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, M. LASTAPIS Michel, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. MARQUES Paulo, Mme MENDES Odette, Mme MOREAU Chantal, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien,

AYANT
DONNE
POUVOIR A

Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. JIAR Youssef, Mme de CARVALHO Virginie, Mme MISSOUR Sabrina, Mme BRAIHIM Marwa, M. CARRE Julien, M. MILLARD Jean-Luc, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEYER Karine, M. GODARD Jacques, M. BESCHIZZA Bruno, Mme MEYER Karine, M. GUYON Olivier, M. DACHIVILLE Romain, Mme YERRO Georges-Marie, M. VAZ Micaël, M. MORIN Sébastien, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. RAMADIER Alain, Mme VALLETON Martine, M. CHAUSSAT Jacques, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. ZANGRILLI François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme DUBOE Nicole,

ABSENTS

Mme BOUR Patricia, M. CANNAROZZO Frank, Mme KHATIM Karima, M. MARAN Max, M. MEIGNEN Thierry, Mme YOUSOUF Mélissa.

SECRETAIRE
DE SEANCE

M. Jacques GODARD

DELIBERATION N°118 – EAU ET ASSAINISSEMENT – PRESENTATION DU RAPPORT DU SERVICE DE L'EAU POTABLE DU BLANC-MESNIL POUR L'ANNEE 2023

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Aïssa SAGO,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5219-2 et L.5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, existants au 31 décembre 2015,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2224-5 précisant que le président d'un établissement public territorial, lorsque la compétence sur l'eau ou l'assainissement lui a été déléguée, est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable,

Vu le décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes,

Vu le rapport du service de l'eau potable de la commune du Blanc-Mesnil pour l'année 2023,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 7 octobre 2024,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20241007-118-07-10-2024-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024

Considérant que le rapport du service de l'eau potable du Blanc-Mesnil pour l'année 2023 doit être soumis pour information au conseil de territoire,

Considérant que ce rapport sera tenu à la disposition du public dans les locaux de l'EPT Paris Terres d'Envol sis 50 allée des Impressionnistes à Villepinte,

Après avoir pris connaissance du rapport annuel de délégation de service public établi pour l'année 2023 par SUEZ en sa qualité de délégataire du service d'eau potable de Blanc-Mesnil et en avoir délibéré,

- **Prend acte** du rapport du délégataire pour l'année 2023 concernant l'exploitation du service de l'eau potable du Blanc-Mesnil, tel que présenté en annexe.
- **Dit** qu'il sera diffusé à la commune du Blanc-Mesnil conformément aux dispositions des articles L.1411-13 et L.1411-14 du code général des collectivités territoriales.

Adopté à la majorité

(73 voix pour, 1 voix contre : Didier MIGNOT)

Le président
Bruno BESCHIZZA



**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 48
Excusés : 26
Absents : 6

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE TERRITOIRE

REUNION DU 7 OCTOBRE 2024

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le LUNDI SEPT OCTOBRE à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT
PRESENTS

M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CARRE Julien, Mme de CARVALHO Virginie, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, Mme BENAMOUR Mériem, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, Mme FAOUZI Hanane, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, M. LASTAPIS Michel, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. MARQUES Paulo, Mme MENDES Odette, Mme MOREAU Chantal, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien,

AYANT
DONNE
POUVOIR A

Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. JIAR Youssef, Mme de CARVALHO Virginie, Mme MISSOUR Sabrina, Mme BRAIHIM Marwa, M. CARRE Julien, M. MILLARD Jean-Luc, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEYER Karine, M. GODARD Jacques, M. BESCHIZZA Bruno, Mme MEYER Karine, M. GUYON Olivier, M. DACHIVILLE Romain, Mme YERRO Georges-Marie, M. VAZ Micaël, M. MORIN Sébastien, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. RAMADIER Alain, Mme VALLETON Martine, M. CHAUSSAT Jacques, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. ZANGRILLI François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme DUBOE Nicole,

ABSENTS

Mme BOUR Patricia, M. CANNAROZZO Frank, Mme KHATIM Karima, M. MARAN Max, M. MEIGNEN Thierry, Mme YOUSOUF Mélissa.

SECRETAIRE
DE SEANCE

M. Jacques GODARD

DELIBERATION N°119 – EAU ET ASSAINISSEMENT – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2023

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Aïssa SAGO,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5219-2 et L.5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, existants au 31 décembre 2015,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2224-5 précisant que le président d'un établissement public territorial, lorsque la compétence sur l'eau ou l'assainissement lui a été déléguée, est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu le décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes,

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2023,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 7 octobre 2024,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20241007-119-07-10-2024-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024

Considérant que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2023 doit être soumis pour information au conseil de territoire,

Considérant que ce rapport sera tenu à la disposition du public dans les locaux de l'EPT Paris Terres d'Envol sis 50 allée des Impressionnistes à Villepinte,

Après en avoir délibéré,

- **Prend acte** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2023 présenté par les services de Paris Terres d'Envol.
- **Dit** que ce rapport sera tenu à la disposition du public dans les locaux de l'EPT Paris Terres d'Envol sis 50 allée des Impressionnistes à Villepinte.

Adopte à l'unanimité

Le président
Bruno BESCHIZZA



**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 48

Excusés : 26

Absents : 6

REUNION DU 7 OCTOBRE 2024

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le LUNDI SEPT OCTOBRE à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT
PRESENTS

M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CARRE Julien, Mme de CARVALHO Virginie, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, Mme BENAMOUR Mériem, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, Mme FAOUZI Hanane, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, M. LASTAPIS Michel, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. MARQUES Paulo, Mme MENDES Odette, Mme MOREAU Chantal, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien,

AYANT
DONNE
POUVOIR A

Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. JIAR Youssef, Mme de CARVALHO Virginie, Mme MISSOUR Sabrina, Mme BRAIHIM Marwa, M. CARRE Julien, M. MILLARD Jean-Luc, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEYER Karine, M. GODARD Jacques, M. BESCHIZZA Bruno, Mme MEYER Karine, M. GUYON Olivier, M. DACHIVILLE Romain, Mme YERRO Georges-Marie, M. VAZ Micaël, M. MORIN Sébastien, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. RAMADIER Alain, Mme VALLETON Martine, M. CHAUSSAT Jacques, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. ZANGRILLI François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme DUBOE Nicole,

ABSENTS

Mme BOUR Patricia, M. CANNAROZZO Frank, Mme KHATIM Karima, M. MARAN Max, M. MEIGNEN Thierry, Mme YOUSOUF Mélissa.

SECRETAIRE
DE SEANCE

M. Jacques GODARD

DELIBERATION N°120 -ENVIRONNEMENT - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT PARIS TERRES D'ENVOL 2024

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Marwa BRAIHIM,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5219-5,

Vu le décret 2025-1660 en date du 11 décembre 2015 fixant le périmètre et le siège de Paris Terres d'Envol,

Vu la délibération n°35 du 12 avril 2021 de l'EPT Paris Terres d'Envol relative à l'adoption du Plan climat air énergie territorial de Paris Terres d'Envol,

Vu la délibération n°36 du 12 avril 2021 de l'EPT Paris Terres d'Envol approuvant les termes de la convention triennale d'objectifs et de moyens avec l'ALEPTE,

Vu la convention triennale d'objectifs et de moyens entre l'EPT Paris Terres d'Envol et l'ALEPTE du 31 mai 2021,

Vu l'avenant n°1 à la convention qui règle les modalités d'attribution d'une subvention de 120 000 € pour l'année 2022,

Vu l'avenant n°2 à la convention qui règle les modalités d'attribution d'une subvention de 120 000 € pour l'année 2023,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Considérant la réalité du changement climatique et l'importance d'adapter nos territoires,

Considérant l'objet de l'Agence locale de l'énergie et du climat de Paris Terres d'Envol (ALEPTE), tel que défini dans ses statuts,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20241007-120-07-10-2024-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024

Considérant la convergence entre les orientations environnementales et énergétiques portées par Terres d'Envol et les missions de l'ALEPTE,

Considérant la signature d'une convention d'objectifs et de moyens triennale et de ses avenants,

Considérant l'arrivée à échéance de la convention d'objectifs et de moyens entre Paris Terres d'Envol et l'ALEPTE le 31 décembre 2023,

Considérant la réforme nationale du financement de la rénovation énergétique de l'habitat et l'obligation de création du service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) au 1^{er} janvier 2025,

Considérant la nécessité de poursuivre les engagements réciproques jusqu'à la mise en œuvre de la réforme,

Après en avoir délibéré ;

- **Approuve** les termes de la convention d'objectifs et de moyens 2024 entre l'ALEPTE et l'EPT dont un projet est joint à la présente délibération.
- **Approuve** le versement de la subvention de 120 000 € au titre de l'année 2024 et dont les crédits sont inscrits au budget primitif.
- **Autorise** le Président à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Adopte à l'unanimité

(68 voix pour, 6 NPPV : Marwa BRAIHIM,
Denis CAHENZLI, Olivier GUYON, Odette MENDES,
Pierre LAPORTE, Micaël VAZ)

Le Président
Bruno BESCHIZZA



**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 48

Excusés : 26

Absents : 6

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE TERRITOIRE

REUNION DU 7 OCTOBRE 2024

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)

Affiché le :

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**, le **LUNDI SEPT OCTOBRE** à **VINGT HEURES**, le conseil de territoire, dûment convoqué le **DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE**, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT
PRESENTS

M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CARRE Julien, Mme de CARVALHO Virginie, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, Mme BENAMOUR Mériem, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, Mme FAOUZI Hanane, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, M. LASTAPIS Michel, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. MARQUES Paulo, Mme MENDES Odette, Mme MOREAU Chantal, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien,

AYANT
DONNE
POUVOIR A

Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. JIAR Youssef, Mme de CARVALHO Virginie, Mme MISSOUR Sabrina, Mme BRAIHIM Marwa, M. CARRE Julien, M. MILLARD Jean-Luc, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEYER Karine, M. GODARD Jacques, M. BESCHIZZA Bruno, Mme MEYER Karine, M. GUYON Olivier, M. DACHIVILLE Romain, Mme YERRO Georges-Marie, M. VAZ Micaël, M. MORIN Sébastien, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. RAMADIER Alain, Mme VALLETON Martine, M. CHAUSSAT Jacques, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. ZANGRILLI François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme DUBOE Nicole,

ABSENTS

Mme BOUR Patricia, M. CANNAROZZO Frank, Mme KHATIM Karima, M. MARAN Max, M. MEIGNEN Thierry, Mme YOUSOUF Mélissa.

SECRETAIRE
DE SEANCE

M. Jacques GODARD

DELIBERATION N°121 – MOBILITES – CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA SOCIETE DES GRANDS PROJETS A L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL POUR LA REALISATION DE L'ETUDE DE POLE DE LA GARE DE DRANCY-BOBIGNY L.15

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Sabrina MISSOUR,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5219-5 et L.5211-1 et suivants,

Vu le code des transports,

Vu la délibération n°145 du conseil de territoire du 18 décembre 2017 portant sur la définition de la compétence de l'EPT en matière de transport,

Vu la délibération n°139 du conseil de territoire du 13 décembre 2021 portant sur l'évolution de la compétence de l'EPT en matière de transport, et notamment sa compétence en matière d'aménagement des pôles d'échanges multimodaux,

Vu la délibération n°36 du conseil de territoire du 11 juillet 2020 portant sur la délégation d'attributions au Président de l'EPT, notamment l'approbation des conventions constitutives de groupement de commandes dans le respect de la réglementation de la commande publique quel que soit le montant et en ce compris leurs avenants,

Vu la délibération n°11-10 de la Commission permanente du conseil départemental du 7 mars 2024 portant sur la constitution d'un groupement de commande et l'exécution d'un marché pour une étude de pôle sur le PEM de Drancy-Bobigny L.15,

Vu la convention constitutive d'un groupement de commande pour la réalisation d'une étude de pôle sur le pôle gare de Drancy et Bobigny (L.15) du 4 avril 2024,

Vu la convention de financement ci-annexée,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20241007-121-07-10-2024-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024

Considérant que l'EPT Paris Terres d'Envol et le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis se sont constitués en groupement de commande pour la réalisation de l'étude du pôle de Drancy-Bobigny L15.

Considérant que l'EPT Paris Terres d'Envol est désigné coordonnateur administratif du groupement de commande.

Considérant que la Société des Grands Projets subventionne à hauteur de 100 000 € HT maximum l'étude relative à l'aménagement du pôle de Drancy-Bobigny L15.

Après en avoir délibéré,

- **Approuve** la convention de financement ci-annexée,
- **Autorise** le président à signer ladite convention, les éventuels avenants, ainsi que tout document ou acte en vue de son application.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Adopte à l'unanimité

(73 voix pour, 1 NPPV : Sabrina MISSOUR)



**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 48

Excusés : 26

Absents : 6

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE TERRITOIRE

REUNION DU 7 OCTOBRE 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le LUNDI SEPT OCTOBRE à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

<u>ETAIENT PRESENTS</u>	M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CARRE Julien, Mme de CARVALHO Virginie, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHERIGUENE Abdelouahab, M. DACHIVILLE Romain, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, M. PRUNIER Gérard, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.
<u>EXCUSES</u>	Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, Mme BENAMOUR Mériem, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, Mme FAOUZI Hanane, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, M. LASTAPIS Michel, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. MARQUES Paulo, Mme MENDES Odette, Mme MOREAU Chantal, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien,
<u>AYANT DONNE POUVOIR A</u>	Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. JIAR Youssef, Mme de CARVALHO Virginie, Mme MISSOUR Sabrina, Mme BRAIHIM Marwa, M. CARRE Julien, M. MILLARD Jean-Luc, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEYER Karine, M. GODARD Jacques, M. BESCHIZZA Bruno, Mme MEYER Karine, M. GUYON Olivier, M. DACHIVILLE Romain, Mme YERRO Georges-Marie, M. VAZ Micaël, M. MORIN Sébastien, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. RAMADIER Alain, Mme VALLETON Martine, M. CHAUSSAT Jacques, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. ZANGRILLI François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme DUBOE Nicole,
<u>ABSENTS</u>	Mme BOUR Patricia, M. CANNAROZZO Frank, Mme KHATIM Karima, M. MARAN Max, M. MEIGNEN Thierry, Mme YOUSOUF Mélissa.
<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u>	M. Jacques GODARD

DELIBERATION N° 122 – DECHETS MENAGERS – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS POUR L'ANNEE 2023 ETABLI PAR PARIS TERRES D'ENVOL DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Aïssa SAGO,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5219-2 et L.5219-5 déterminant les compétences des EPT et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015,

Vu le décret n°2015-1660 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Aulnay-sous-Bois,

Vu le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets et notamment les dispositions de l'article 2224-2 du CGCT faisant obligation aux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale compétents, de présenter à leur assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu l'article 129 de la loi NOTRe, le rapport doit être présenté par le maire ou le président devant son assemblée délibérante au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 7 octobre 2024,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20241007-122-07-10-2024-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024

Considérant que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets, doit être soumis pour information au conseil de territoire.

Considérant que ce rapport sera tenu à la disposition du public dans les locaux de l'EPT Paris Terres d'Envol sis 50 allée des Impressionnistes à Villepinte.

Après en avoir délibéré,

- **Prend acte** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets pour l'année 2023.
- **Dit** que ce rapport sera tenu à la disposition du public dans les locaux administratifs de l'EPT Paris Terres d'Envol, sis 50 allée des Impressionnistes à Villepinte.

Adopte à l'unanimité

Le président
Bruno BESCHIZZA



**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 48
Excusés : 26
Absents : 6

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE TERRITOIRE

REUNION DU 7 OCTOBRE 2024

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le LUNDI SEPT OCTOBRE à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

<u>ETAIENT PRESENTS</u>	M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CARRE Julien, Mme de CARVALHO Virginie, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.
<u>EXCUSES</u>	Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, Mme BENAMOUR Mérim, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, Mme FAOUZI Hanane, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, M. LASTAPIS Michel, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. MARQUES Paulo, Mme MENDES Odette, Mme MOREAU Chantal, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien,
<u>AYANT DONNE POUVOIR A</u>	Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. JIAR Youssef, Mme de CARVALHO Virginie, Mme MISSOUR Sabrina, Mme BRAIHIM Marwa, M. CARRE Julien, M. MILLARD Jean-Luc, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEYER Karine, M. GODARD Jacques, M. BESCHIZZA Bruno, Mme MEYER Karine, M. GUYON Olivier, M. DACHIVILLE Romain, Mme YERRO Georges-Marie, M. VAZ Micaël, M. MORIN Sébastien, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. RAMADIER Alain, Mme VALLETON Martine, M. CHAUSSAT Jacques, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. ZANGRILLI François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme DUBOE Nicole,
<u>ABSENTS</u>	Mme BOUR Patricia, M. CANNAROZZO Frank, Mme KHATIM Karima, M. MARAN Max, M. MEIGNEN Thierry, Mme YOUSOUF Mélissa.
<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u>	M. Jacques GODARD

DELIBERATION N°123 – HABITAT – FONDS TERRITORIAL D'AIDE AUX TRAVAUX POUR LES COPROPRIETES DEGRADEES - ATTRIBUTION D'UNE AIDE AUX TRAVAUX POUR LA COPROPRIETE DU GROS SAULE DITE SAVIGNY PAIR A AULNAY-SOUS-BOIS

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Micaël VAZ,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,

Vu la délibération n°125 du conseil de territoire Paris Terres d'Envol du 27 novembre 2017 portant sur l'affirmation des compétences territoriales concernant les compétences partagées avec la Métropole,

Vu la délibération n°127 du conseil de territoire Paris Terres d'Envol du 17 décembre 2018 portant sur la création d'un fonds territorial d'aide aux travaux pour les copropriétés dégradées,

Vu la délibération n°26 du conseil de territoire Paris Terres d'Envol du 8 avril 2019 fixant les modalités du fonds territorial d'aide aux travaux pour les copropriétés dégradées,

Vu l'arrêté préfectoral 2021-2069 du 29 juillet 2021, approuvant le plan de sauvegarde la copropriété « du Gros Saule » dite Savigny pair à Aulnay-sous-Bois,

Vu le courrier de saisine de la ville d'Aulnay-sous-Bois en date du 06 septembre 2024,

Vu l'avis de la commission d'instruction pour le fonds d'aide du 11 septembre 2024,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20241007-123-07-10-2024-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024

Considérant que la copropriété « du Gros Saule » dite Savigny pair répond aux conditions d'attribution fixées par la délibération du conseil de territoire du 8 avril 2019,

Considérant que cette aide déclenche la bonification des aides de l'Anah d'une part, et autorise un démarrage des travaux en permettant, dès sa notification, le versement de 40 % du montant total de l'aide, d'autre part,

Considérant l'avis positif rendu par la commission d'instruction du fonds d'aide aux copropriétés le 11 septembre 2024,

Après en avoir délibéré,

- **Décide** que la subvention accordée s'élève à 1 582 159 €, répartie de la manière suivante :
 - 1 107 511 €, part Paris Terres d'Envol, soit 70 % de la dépense,
 - 474 648 €, part ville de Aulnay-sous-Bois soit 30 % de la dépense.
- **Approuve** le projet de convention entre Paris Terres d'Envol, l'opérateur Citémétrie chargé du suivi-animation de la copropriété et le syndic Safar/ Cadot-Beauplet, définissant les conditions de versement de la subvention de Paris Terres d'Envol en faveur de la copropriété « du Gros Saule » dite Savigny pair, ci-annexé,
- **Autorise** le Président de Paris Terres d'Envol à signer ladite convention, et tout acte relatif à la subvention de Paris Terres d'Envol selon les conditions définies à l'article 4 du règlement d'attribution du fonds d'aides aux travaux pour les copropriétés en difficulté,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Adopte à l'unanimité

Le Président
Bruno BESCHIZZA



**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 48

Excusés : 26

Absents : 6

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE TERRITOIRE

REUNION DU 7 OCTOBRE 2024

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**, le **LUNDI SEPT OCTOBRE** à **VINGT HEURES**, le conseil de territoire, dûment convoqué le **DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE**, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT

PRESENTS

M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CARRE Julien, Mme de CARVALHO Virginie, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, Mme BENAMOUR Mériem, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, Mme FAOUZI Hanane, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, M. LASTAPIS Michel, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. MARQUES Paulo, Mme MENDES Odette, Mme MOREAU Chantal, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien,

AYANT
DONNE
POUVOIR A

Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. JIAR Youssef, Mme de CARVALHO Virginie, Mme MISSOUR Sabrina, Mme BRAIHIM Marwa, M. CARRE Julien, M. MILLARD Jean-Luc, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEYER Karine, M. GODARD Jacques, M. BESCHIZZA Bruno, Mme MEYER Karine, M. GUYON Olivier, M. DACHIVILLE Romain, Mme YERRO Georges-Marie, M. VAZ Micaël, M. MORIN Sébastien, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. RAMADIER Alain, Mme VALLETON Martine, M. CHAUSSAT Jacques, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. ZANGRILLI François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme DUBOE Nicole,

ABSENTS

Mme BOUR Patricia, M. CANNAROZZO Frank, Mme KHATIM Karima, M. MARAN Max, M. MEIGNEN Thierry, Mme YOUSSEUF Méliissa.

SECRETAIRE

DE SEANCE

M. Jacques GODARD

DELIBERATION N°124 – RENOUELEMENT URBAIN – APPROBATION DE L'AVENANT A LA CHARTE TERRITORIALE DE RELOGEMENT DE PARIS TERRES D'ENVOL

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Anthony MANGIN,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et de définition des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement du numérique,

Vu le décret n°2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux,

Vu le décret n°2021-638 du 20 mai 2021 relatif à la création d'une ORCOD-IN sur le quartier du Parc de la Noue à Villepinte,

Considérant la liste des quartiers d'intérêt national et d'intérêt régional bénéficiant du nouveau programme national de renouvellement urbain adoptée par le conseil d'administration de l'ANRU le 15 décembre 2014.

Considérant la mise en place de la conférence inter-communale du logement (CIL) par délibération en date du 29 mai 2017.

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20241007-124-07-10-2024-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024

Considérant que la loi relative à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux porte nécessité pour les EPCI et les EPT à établir des avenants à leurs documents de référence.

Considérant la mise en application des orientations de la charte territoriale de logement de Paris Terres d'Envol par délibération en date du 28 mai 2018.

Considérant la nécessité d'intégrer dans la charte territoriale les nouveaux outils et réflexions mis en place par l'EPT Paris Terres d'Envol et par l'Etat afin d'accompagner les partenaires sur le logement.

Considérant que l'élaboration de l'avenant à la charte territoriale de logement a fait l'objet d'un travail partenarial avec l'ensemble des partenaires, à savoir les communes du territoire, les bailleurs sociaux, l'Etat, Action Logement Services,

Après en avoir délibéré,

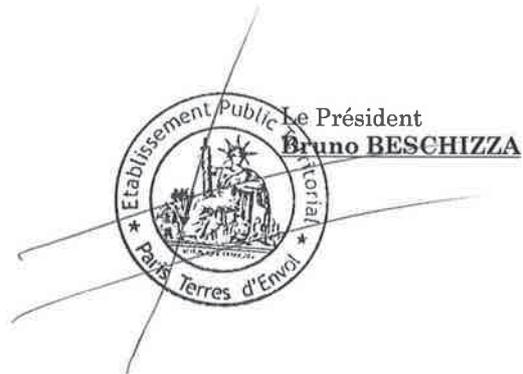
- **Décide** de l'approbation de l'avenant à la charte territoriale de logement de Paris Terres d'Envol.
- **Décide** de la mise en œuvre des nouvelles orientations précisées dans l'avenant à la charte territoriale de logement de Paris Terres d'Envol.
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout acte ou document inhérent à l'exécution de la présente élaboration.

Adopte à l'unanimité

(71 voix pour, 3 abstentions :

Rachid BELOUCHAT,

Didier MIGNOT, Oussouf SIBY)



**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOI**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 48

Excusés : 26

Absents : 6

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE TERRITOIRE

REUNION DU 7 OCTOBRE 2024

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**, le **LUNDI SEPT OCTOBRE** à **VINGT HEURES**, le conseil de territoire, dûment convoqué le **DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE**, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT

PRESENTS

M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CARRE Julien, Mme de CARVALHO Virginie, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHERIGUENE Abdelouahab, M. DACHIVILLE Romain, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, Mme BENAMOUR Mériem, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, Mme FAOUZI Hanane, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, M. LASTAPIS Michel, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. MARQUES Paulo, Mme MENDES Odette, Mme MOREAU Chantal, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien,

AYANT
DONNE
POUVOIR A

Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. JIAR Youssef, Mme de CARVALHO Virginie, Mme MISSOUR Sabrina, Mme BRAIHIM Marwa, M. CARRE Julien, M. MILLARD Jean-Luc, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEYER Karine, M. GODARD Jacques, M. BESCHIZZA Bruno, Mme MEYER Karine, M. GUYON Olivier, M. DACHIVILLE Romain, Mme YERRO Georges-Marie, M. VAZ Micaël, M. MORIN Sébastien, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. RAMADIER Alain, Mme VALLETON Martine, M. CHAUSSAT Jacques, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. ZANGRILLI François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme DUBOE Nicole,

ABSENTS

Mme BOUR Patricia, M. CANNAROZZO Frank, Mme KHATIM Karima, M. MARAN Max, M. MEIGNEN Thierry, Mme YOUSOUF Mélissa.

SECRETAIRE

DE SEANCE

M. Jacques GODARD

**DELIBERATION N°125 – RENOUELEMENT URBAIN – APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION
REGLEMENTAIRE DANS LE CADRE DE LA CREATION DE LA ZAC SAVIGNY (MITRY-AMBOURGET GROS-SAULE) –
AULNAY-SOUS-BOIS**

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Denis CAHENZLI,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5219-5,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses article L.103-2 à L.103-4, L.300-1, L.311-1 et suivants, R.103-1,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.122-1 et suivants relatifs aux études d'impacts des travaux, ouvrages et d'aménagements, et L.123-19 et suivants, concernant les procédures de participation du public par voie électronique relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programme pour la ville et la cohésion urbaine et de définition des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la délibération du conseil de territoire de Paris Terres d'Envol n°13 du 13 février 203 relative à la désignation de la SPL Séquano Grand Paris pour mandat d'étude Mitry-Ambourget Gros-Saule,

Vu la délibération n°12 du conseil de territoire de l'établissement public territorial (EPT) Paris Terres d'Envol, en date du 24 février 2024 approuvant le principe de prendre l'initiative de la ZAC Savigny intégrant les secteurs Mitry-Ambourget Gros-Saule,

Vu la concertation préalable engagée du 10 juin 2024 au 26 août 2024 conformément aux engagements de la délibération n°12 du conseil de territoire du 24 février 2024,

Vu le périmètre potentiel de l'opération d'aménagement du bilan de concertation

Accusé de réception en préfecture
098-20058097-20241007-125-07-10-2024-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024

Considérant que le projet urbain défini dans le PLU d'Aulnay-sous-Bois approuvé en 2015 exprime clairement la volonté de mettre en œuvre un projet urbain ambitieux permettant de résoudre les dysfonctionnements urbains et qui améliorent le cadre de vie et l'environnement urbain et de créer des liens urbains forts entre quartiers.

Considérant qu'il est souhaité l'émergence d'un projet cohérent sur l'ensemble du secteur NPNRU qui fait l'objet d'une convention avec l'ANRU signée le 21 mars 2023.

Considérant la nécessité de créer une ZAC pour mener à bien la réalisation de cette transformation des quartiers Mitry-Ambourget Gros-Saule. La nécessité d'engager une opération d'aménagement sur les quartiers Mitry-Ambourget Gros-Saule, afin de réaliser cette transformation.

Considérant la procédure de ZAC comme la plus adaptée au projet de transformation de Mitry-Ambourget Gros-Saule. **Considérant** que les modalités de la concertation approuvées par délibération de l'EPT Paris Terres d'Envol le 24 février 2024 ont été intégralement respectées tout au long de la concertation.

Considérant que les moyens de concertation et d'information et la synthèse des échanges avec le public lors des réunions publiques et des ateliers démontrent que la démarche a permis d'associer activement le public au projet.

Après en avoir délibéré,

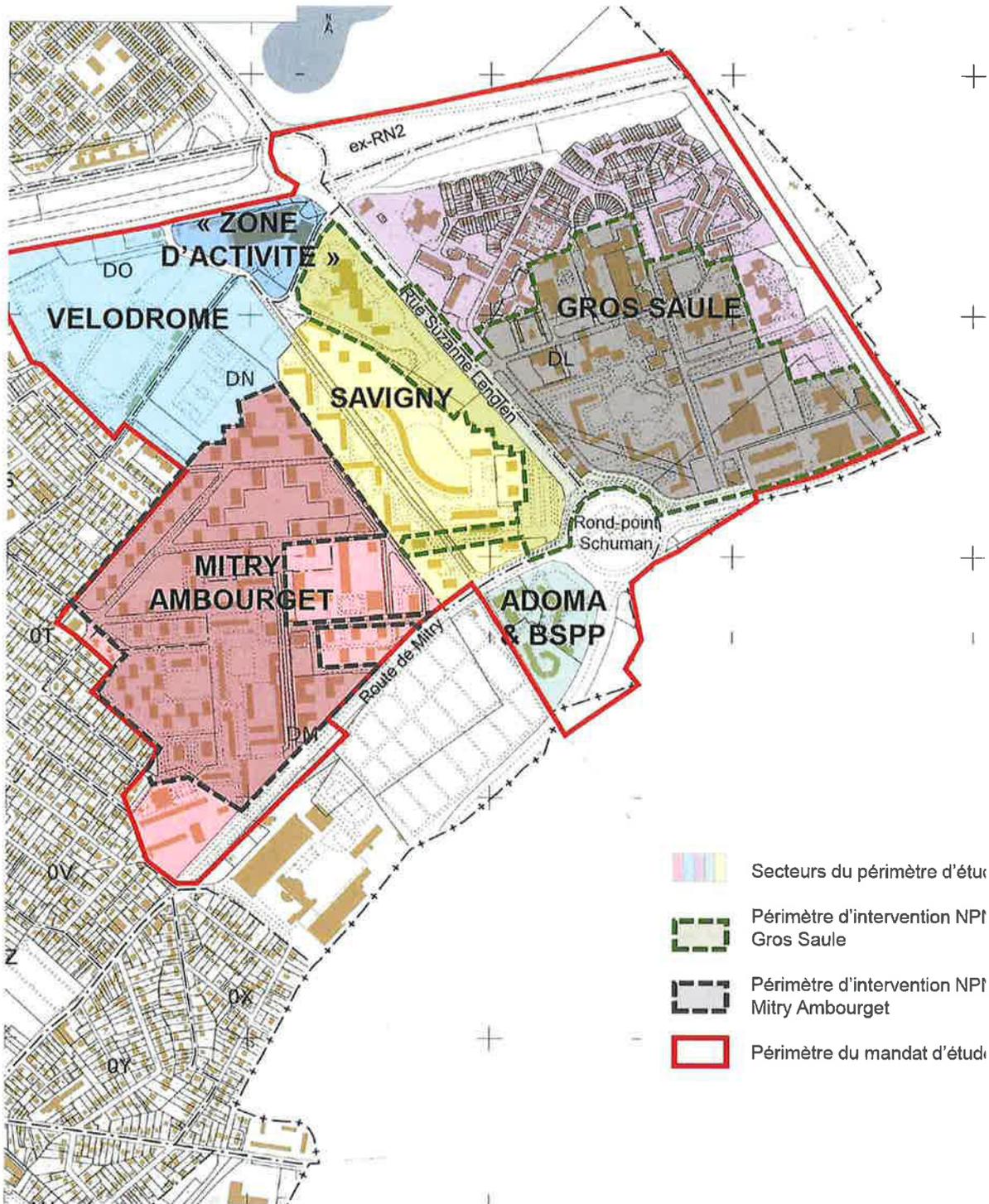
- **Approuve** le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC Savigny située sur la commune d'Aulnay-sous-Bois et arrête le bilan de la concertation réglementaire conformément aux articles L.123-19 du code de l'environnement et L.103-2 du code de l'urbanisme.

Adopte à l'unanimité

(72 voix pour, 2 abstentions :

Rachid BELOUCHAT, Oussouf SIBY)


Le président
Bruno BESCHIZZA



**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Présents : 48
Excusés : 26
Absents : 6
Nombre de membres en exercice : 80

REUNION DU 7 OCTOBRE 2024

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le LUNDI SEPT OCTOBRE à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CARRE Julien, Mme de CARVALHO Virginie, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, Mme BENAMOUR Mériem, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, Mme FAOUZI Hanane, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, M. LASTAPIS Michel, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. MARQUES Paulo, Mme MENDES Odette, Mme MOREAU Chantal, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien,

AYANT DONNE POUVOIR A Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. JIAR Youssef, Mme de CARVALHO Virginie, Mme MISSOUR Sabrina, Mme BRAIHIM Marwa, M. CARRE Julien, M. MILLARD Jean-Luc, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEYER Karine, M. GODARD Jacques, M. BESCHIZZA Bruno, Mme MEYER Karine, M. GUYON Olivier, M. DACHIVILLE Romain, Mme YERRO Georges-Marie, M. VAZ Micaël, M. MORIN Sébastien, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. RAMADIER Alain, Mme VALLETON Martine, M. CHAUSSAT Jacques, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. ZANGRILLI François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme DUBOE Nicole,

ABSENTS Mme BOUR Patricia, M. CANNAROZZO Frank, Mme KHATIM Karima, M. MARAN Max, M. MEIGNEN Thierry, Mme YOUSOUF Mélissa.

SECRETAIRE DE SEANCE M. Jacques GODARD

DELIBERATION N°126 – RENOVATION URBAINE - DRANCY – APPROBATION DU DOSSIER DE CREATION MODIFICATIF DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE DU QUARTIER GASTON ROULAUD ET ARRETE DE CREATION MODIFICATIF N°2 DE LADITE ZAC

Le conseil de territoire,
Après avoir entendu l'exposé de M. Anthony MANGIN,

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5219-5 IV, L. 5219-1 II,
- Vu** le code de l'urbanisme,
- Vu** le code de la construction et de l'habitation et notamment son article L.421-1,
- Vu** la délibération en date du 9 décembre 2019 par laquelle le conseil de territoire a autorisé l'OPH de Drancy à mener l'opération d'aménagement du quartier Gaston Roulaud et à diligenter l'ensemble des actions nécessaires à sa poursuite,
- Vu** la délibération en date du 16 décembre 2019 par laquelle le conseil d'administration de l'OPH de Drancy a approuvé les objectifs poursuivis dans le cadre du projet de création d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) pour la réalisation de l'opération de renouvellement urbain du Quartier Gaston ROULAUD à Drancy ainsi que les modalités de la concertation préalable,
- Vu** le bilan de la concertation, approuvé par l'OPH,
- Vu** le bilan de Participation du public par voie électronique, approuvé par l'OPH,
- Vu** l'étude d'impact environnementale du projet et ses annexes,
- Vu** l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) reçu le 16 avril 2021,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20241007-126-07-10-2024-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024

Vu le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale, et ses annexes, rédigé par l'OPH de Drancy,
Vu la délibération en date du 15 octobre 2021 par laquelle le conseil d'administration a approuvé le dossier de création d'une ZAC pour mener à bien la réalisation de l'opération de renouvellement urbain du quartier Gaston Roulaud à Drancy,
Vu la délibération en date du 13 décembre 2021 par laquelle le conseil de territoire de l'EPT Paris Terres d'Envol a approuvé ledit dossier de création d'une ZAC et arrêté la création de la ZAC Gaston Roulaud,
Vu la délibération en date du 20 mai 2022 par laquelle le conseil d'administration a approuvé la modification du périmètre de la zone de la ZAC et par conséquent le dossier de création de la ZAC Gaston Roulaud à Drancy,
Vu la délibération en date du 4 juillet 2022 par laquelle le conseil de territoire de l'EPT Paris Terres d'Envol a approuvé ledit dossier de création d'une ZAC et arrêté la création de la ZAC Gaston Roulaud,
Vu la délibération en date du 28 juin 2024 par laquelle le conseil d'administration de l'OPH de Drancy a approuvé le dossier de création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) modificatif n°2 exonérant la taxe d'aménagement de 5 %,
Vu le dossier de création modificatif n°2 de la ZAC Gaston Roulaud, en annexe,

Considérant que la taxe d'aménagement de 5 % pour les constructions et aménagements réalisées dans la ZAC peut être exonérée et que l'OPH, à l'initiative de la ZAC peut choisir de mettre à la charge de l'aménageur le coût des équipements publics et répercutera ensuite ce coût sur les différents acquéreurs des terrains.

Considérant que le dossier de réalisation de la ZAC déterminera la participation des constructeurs aux financements des équipements publics par l'intermédiaire.

Considérant que cette modification mineure ne remet pas en cause les objectifs poursuivis par la ZAC et son étude d'impact environnemental.

Considérant qu'en vertu de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015, l'EPT Paris Terres d'Envol est compétent pour la définition, la création et la réalisation de l'opération d'aménagement du quartier Gaston Roulaud de Drancy.

Après en avoir délibéré :

- **Approuve** le dossier de création modificatif n°2 de la ZAC Gaston Roulaud, exonérant de la taxe d'aménagement à hauteur de 5 %.
- **Arrête** la création modificative N°2 de la ZAC Gaston Roulaud à Drancy exonérant de la taxe d'aménagement à hauteur de 5 %.
- **Dit** que la présente délibération sera affichée au siège de l'EPT Paris Terres d'Envol situé Boulevard de l'Hôtel de Ville à Aulnay-sous-Bois, au siège de l'OPH situé 27 rue Roger Petieu à Drancy, ainsi qu'à la mairie de Drancy, située Place de l'Hôtel de Ville.

Adopte à la majorité

(73 voix pour, 1 voix contre : Rachid BELOUCHAT)

Le Président
Bruno BESCHIZZA

The seal of the Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol is circular. It features a central emblem with a landscape scene, including a building and trees. The text 'Etablissement Public Territorial' is written around the top inner edge, and 'Paris Terres d'Envol' is written around the bottom inner edge. There are two small stars on either side of the bottom text.

**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOI**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 48
Excusés : 26
Absents : 6

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE TERRITOIRE

REUNION DU 7 OCTOBRE 2024

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le LUNDI SEPT OCTOBRE à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT
PRESENTS

M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CARRE Julien, Mme de CARVALHO Virginie, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHERIGUENE Abdelouahab, M. DACHIVILLE Romain, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, Mme BENAMOUR Mériem, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, Mme FAOUZI Hanane, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, M. LASTAPIS Michel, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. MARQUES Paulo, Mme MENDES Odette, Mme MOREAU Chantal, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien,

AYANT
DONNE
POUVOIR A

Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. JIAR Youssef, Mme de CARVALHO Virginie, Mme MISSOUR Sabrina, Mme BRAIHIM Marwa, M. CARRE Julien, M. MILLARD Jean-Luc, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEYER Karine, M. GODARD Jacques, M. BESCHIZZA Bruno, Mme MEYER Karine, M. GUYON Olivier, M. DACHIVILLE Romain, Mme YERRO Georges-Marie, M. VAZ Micaël, M. MORIN Sébastien, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. RAMADIER Alain, Mme VALLETON Martine, M. CHAUSSAT Jacques, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. ZANGRILLI François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme DUBOE Nicole,

ABSENTS

Mme BOUR Patricia, M. CANNAROZZO Frank, Mme KHATIM Karima, M. MARAN Max, M. MEIGNEN Thierry, Mme YOUSOUF Mélissa.

SECRETAIRE
DE SEANCE

M. Jacques GODARD

DELIBERATION N°127 – RENOUELEMENT URBAIN – CONVENTION TRIPARTITE ENTRE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI, LA SPL SEQUANO GRAND PARIS ET LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL PORTANT SUR LE FINANCEMENT DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA ZAC DES TILLEULS

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Philippe RANQUET,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5219-5,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2, L.103-4, L.300-1, L.311-1 et suivants, R.103-1,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.122-1 et suivants relatifs aux études d'impact des travaux, d'ouvrages et d'aménagements, et L.123-19 et suivants, concernant les procédures de participation du public par voie électronique relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,

Vu le code des transports,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et de définition des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu la liste des quartiers d'intérêt national et d'intérêt régional bénéficiant du nouveau programme national de renouvellement urbain adoptée par le conseil d'administration de l'ANRU le 15 décembre 2014,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république

Vu les protocoles de préfiguration examinés par le comité d'engagement de l'ANRU pour l'EPT Paris Terres d'Envol et signés entre 2016 et 2017,

Vu la présentation en comité d'engagement de l'ANRU du projet de renouvellement urbain d'intérêt national du 29 novembre 2023,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20241007-127-07-10-2024-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024

Vu l'avis du comité d'engagement de l'ANRU transmis en février 2024,
Vu la délibération n°72 du conseil de territoire Paris Terres d'Envol en date 26 juin 2024 portant attribution de la concession d'aménagement de la ZAC des Tilleuls du Blanc-Mesnil à la SPL Séquano Grand Paris,
Vu le traité de concession d'aménagement approuvé lors du conseil de Territoire de l'EPT Paris Terres d'Envol le 26 juin 2024 par lequel l'EPT Paris Terres d'Envol a confié à la SPL Séquano Grand Paris la mission d'aménager la ZAC des Tilleuls de la commune du Blanc-Mesnil,
Vu la délibération du conseil municipal de la commune du Blanc-Mesnil du 26 septembre 2024 approuvant la convention de financement tripartite en objet,
Vu le projet de convention tripartite de financement tel qu'annexé,
Vu le budget de l'exercice en cours et les suivants,

Considérant que la réalisation du projet qui fait l'objet d'une concession d'aménagement est à encadrer par une convention de financement tripartite liant la commune du Blanc-Mesnil, l'EPT Paris Terres d'Envol et l'aménageur.
Considérant que cette convention fixe les engagements ainsi que les modalités des participations financières de la commune du Blanc-Mesnil, de l'EPT Paris Terres d'Envol et la SPL Séquano Grand Paris comme prévu par l'article L.1523-2 du code général des collectivités territoriales et l'article L.300-5 du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré,

- **Approuve** la convention tripartite de financement relative à la ZAC des Tilleuls.
- **Autorise** le Président à signer avec la commune du Blanc-Mesnil et la SPL Séquano Grand Paris la convention tripartite et tout document nécessaire permettant le versement des montants indiqués.
- **Indique** que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adopte à la majorité

(67 voix pour, 2 voix contre :

Rachid BELOUCHAT, Didier MIGNOT,

5 NPPV : Bruno BESCHIZZA, Stéphane BLANCHET,

Quentin GESELL, Olivier GUYON, Séverine MAROUN)

Le Président
Bruno BESCHIZZA

**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 48

Excusés : 26

Absents : 6

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE TERRITOIRE

REUNION DU 7 OCTOBRE 2024

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le LUNDI SEPT OCTOBRE à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

**ETAIENT
PRESENTS**

M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CARRE Julien, Mme de CARVALHO Virginie, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, M. PRUNIER Gérard, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, Mme BENAMOUR Mériem, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, Mme FAOUZI Hanane, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, M. LASTAPIS Michel, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. MARQUES Paulo, Mme MENDES Odette, Mme MOREAU Chantal, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien,

**AYANT
DONNE
POUVOIR A**

Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. JIAR Youssef, Mme de CARVALHO Virginie, Mme MISSOUR Sabrina, Mme BRAIHIM Marwa, M. CARRE Julien, M. MILLARD Jean-Luc, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEYER Karine, M. GODARD Jacques, M. BESCHIZZA Bruno, Mme MEYER Karine, M. GUYON Olivier, M. DACHIVILLE Romain, Mme YERRO Georges-Marie, M. VAZ Micaël, M. MORIN Sébastien, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. RAMADIER Alain, Mme VALLETON Martine, M. CHAUSSAT Jacques, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. ZANGRILLI François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme DUBOE Nicole,

ABSENTS

Mme BOUR Patricia, M. CANNAROZZO Frank, Mme KHATIM Karima, M. MARAN Max, M. MEIGNEN Thierry, Mme YOUSOUF Mélissa.

**SECRETAIRE
DE SEANCE**

M. Jacques GODARD

**DELIBERATION N°128 - RENOUELEMENT URBAIN - APPROBATION DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS
PUBLICS DE LA ZAC MANDELA GARE A SEVRAN**

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Stéphane BLANCHET,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5219-5,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2, L.103-4, L.300-1, L311-1 et suivants, R.103-1,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.122-1 et suivants relatifs aux études d'impact des travaux, d'ouvrages et d'aménagements, et L.123-19 et suivants, concernant les procédures de participation du public par voie électronique relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,

Vu le code des transports,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et de définition des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu la liste des quartiers d'intérêt national et d'intérêt régional bénéficiant du nouveau programme national de renouvellement urbain adoptée par le conseil d'administration de l'ANRU le 15 décembre 2014,

Vu les protocoles de préfiguration examinés par le comité d'engagement de l'ANRU pour l'EPT Paris Terres d'Envol et signés entre 2016 et 2017,

Vu la délibération n°145 du conseil de territoire du 18 décembre 2017 portant sur la définition de la compétence de l'EPT en matière de transport,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20241007-128-07-10-2024-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024

Vu la présentation en comité d'engagement de l'ANRU du projet de renouvellement urbain d'intérêt national du Grand quartier Aulnay-sous-Bois / Sevrans (secteurs sevrans) en date du 26 février 2020,
Vu la délibération n°139 du conseil de territoire du 13 décembre 2021 portant sur l'évolution de la compétence de l'EPT en matière de transport, et notamment sa compétence en matière d'aménagement des pôles d'échanges multimodaux,
Vu l'autorisation en date du 17 décembre 2021 du conseil d'administration de Grand Paris Aménagement portant sur la prise d'initiative de création de la zone d'aménagement concertée sur le quartier de gare Sevrans Beaudottes,
Vu la notification du Schéma de référence du pôle de Sevrans-Beaudottes le 1^{er} février 2022 par Ile-de-France Mobilités,
Vu la délibération du conseil de territoire du 16 mai 2022 approuvant le protocole de partenariat tripartite entre l'EPT, la ville de Sevrans et GPA pour la conception de l'opération d'aménagement Mandela gare à Sevrans,
Vu la délibération du conseil d'administration de Grand Paris Aménagement en date du 13 mars 2023 approuvant les objectifs poursuivis par l'opération et les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC Mandela-Gare à Sevrans,
Vu la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du Grand quartier Aulnay-sous-Bois/Sevrans (secteurs sevrans) signée le 18 avril 2023,
Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Sevrans approuvant le programme des équipements publics de l'opération Mandela gare le 24 septembre 2024,
Vu le dossier de convention tripartite de financement ci-annexé,
Vu le programme des équipements publics ci-annexé,
Vu le budget de l'exercice en cours,

Considérant la volonté des collectivités de restructurer profondément le quartier Mandela-Nouvelles Beaudottes afin de contribuer à l'attractivité du territoire, à la diversité sociale et à l'égalité territoriale.

Considérant la nécessité d'aménager les espaces publics autour du pôle gare de Sevrans Beaudottes.

Considérant la validation du financement du pôle gare entre les différents partenaires, en Comité de pilotage du 29 août 2024.

Considérant la nécessité d'approuver le programme des équipements publics dans le cadre de l'élaboration du dossier de création-réalisation de la ZAC Mandela Gare.

Après en avoir délibéré :

- **Approuve** le programme des équipements publics de la ZAC Mandela Gare.
- **Approuve** le programme des aménagements des espaces publics du pôle gare de Sevrans Beaudottes.
- **Approuve** la participation au financement dans les conditions définies dans la convention tripartite de financement.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

Adopte à l'unanimité

(73 voix pour, 1 NPPV : Philippe GEFFROY)

Le Président
Bruno BESCHIZZA



**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Présents : 48
Excusés : 26
Absents : 6

Nombre de membres en exercice : 80

REUNION DU 7 OCTOBRE 2024

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le LUNDI SEPT OCTOBRE à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT
PRESENTS

M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CARRE Julien, Mme de CARVALHO Virginie, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, Mme BENAMOUR Mériem, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, Mme FAOUZI Hanane, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, M. LASTAPIS Michel, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. MARQUES Paulo, Mme MENDES Odette, Mme MOREAU Chantal, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien,

AYANT
DONNE
POUVOIR A

Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. JIAR Youssef, Mme de CARVALHO Virginie, Mme MISSOUR Sabrina, Mme BRAIHIM Marwa, M. CARRE Julien, M. MILLARD Jean-Luc, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEYER Karine, M. GODARD Jacques, M. BESCHIZZA Bruno, Mme MEYER Karine, M. GUYON Olivier, M. DACHIVILLE Romain, Mme YERRO Georges-Marie, M. VAZ Micaël, M. MORIN Sébastien, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. RAMADIER Alain, Mme VALLETON Martine, M. CHAUSSAT Jacques, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. ZANGRILLI François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme DUBOE Nicole,

ABSENTS

Mme BOUR Patricia, M. CANNAROZZO Frank, Mme KHATIM Karima, M. MARAN Max, M. MEIGNEN Thierry, Mme YOUSOUF Mélissa.

SECRETAIRE
DE SEANCE

M. Jacques GODARD

DELIBERATION N°129 – RENOUELEMENT URBAIN - APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE DE FINANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ZAC MANDELA GARE A SEVRAN

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Stéphane BLANCHET,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5219-5,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2, L.103-4, L.300-1, L311-1 et suivants, R.103-1,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.122-1 et suivants relatifs aux études d'impact des travaux, d'ouvrages et d'aménagements, et L.123-19 et suivants, concernant les procédures de participation du public par voie électronique relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,

Vu le code des transports,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et de définition des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu la liste des quartiers d'intérêt national et d'intérêt régional bénéficiant du nouveau programme national de renouvellement urbain adoptée par le conseil d'administration de l'ANRU le 15 décembre 2014,

Vu les protocoles de préfiguration examinés par le comité d'engagement de l'ANRU pour l'EPT Paris Terres d'Envol et signés entre 2016 et 2017,

Vu la délibération n°145 du conseil territorial du 18 décembre 2017 portant sur la définition de la compétence de l'EPT en matière de transport,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20241007-129-07-10-2024-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024

Vu la présentation en comité d'engagement de l'ANRU du projet de renouvellement urbain d'intérêt national du Grand quartier Aulnay-sous-Bois / Sevrans (secteurs sevransais) en date du 26 février 2020,
Vu la délibération n°139 du conseil territorial du 13 décembre 2021 portant sur l'évolution de la compétence de l'EPT en matière de transport, et notamment sa compétence en matière d'aménagement des pôles d'échanges multimodaux,
Vu l'autorisation en date du 17 décembre 2021 du conseil d'administration de Grand Paris Aménagement portant sur la prise d'initiative de création de la zone d'aménagement concertée sur le quartier de gare Sevrans Beaudottes,
Vu la notification du Schéma de référence du pôle de Sevrans-Beaudottes le 1^{er} février 2022 par Ile-de-France Mobilités,
Vu la délibération du conseil territorial du 16 mai 2022 approuvant le protocole de partenariat tripartite entre l'EPT, la ville de Sevrans et GPA pour la conception de l'opération d'aménagement Mandela gare à Sevrans,
Vu la délibération du conseil d'administration de Grand Paris Aménagement en date du 13 mars 2023 approuvant les objectifs poursuivis par l'opération et les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC Mandela-Gare à Sevrans,
Vu la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du Grand quartier Aulnay-sous-Bois/Sevrans (secteurs sevransais) signée le 18 avril 2023,
Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Sevrans approuvant la convention tripartite de financement de l'opération Mandela gare le 24 septembre 2024,
Vu le dossier de convention tripartite de financement ci-annexé,
Vu le programme des équipements publics ci-annexé,

Considérant la volonté des collectivités de restructurer profondément le quartier Mandela-Nouvelles Beaudottes afin de contribuer à l'attractivité du territoire, à la diversité sociale et à l'égalité territoriale.

Considérant la nécessité d'aménager les espaces publics autour du pôle gare de Sevrans Beaudottes.

Considérant la validation du financement du pôle gare entre les différents partenaires, en comité de pilotage du 29 août 2024.

Considérant la nécessité de traduire dans une convention les enjeux visés au sein du protocole de partenariat adopté en 2022 relatif à la ZAC Mandela Gare liant la ville de Sevrans, l'EPT Paris Terres d'Envol et Grand Paris Aménagement.

Après en avoir délibéré :

- **Approuve** la convention tripartite de financement relative à la ZAC Mandela Gare, y compris les aménagements de l'espace public du pôle gare de Sevrans Beaudottes
- **Autorise** le Président à signer avec la commune de Sevrans et Grand Paris Aménagement la convention tripartite et tout document nécessaire permettant le versement des montants indiqués,
- **Indique** que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants,
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adopte à l'unanimité

(73 voix pour, 1 NPPV : Philippe GEFROY)

Le Président
Bruno BESCHIZZA



**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 48
Excusés : 26
Absents : 6

REPUBLIQUE FRANCAISE
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

REUNION DU 7 OCTOBRE 2024

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le LUNDI SEPT OCTOBRE à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT
PRESENTS

M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CARRE Julien, Mme de CARVALHO Virginie, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, Mme BENAMOUR Mériem, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, Mme FAOUZI Hanane, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. HAN BO, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, M. LASTAPIS Michel, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. MARQUES Paulo, Mme MENDES Odette, Mme MOREAU Chantal, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien,

AYANT
DONNE
POUVOIR A

Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. JIAR Youssef, Mme de CARVALHO Virginie, Mme MISSOUR Sabrina, Mme BRAIHIM Marwa, M. CARRE Julien, M. MILLARD Jean-Luc, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEYER Karine, M. GODARD Jacques, M. BESCHIZZA Bruno, Mme MEYER Karine, M. GUYON Olivier, M. DACHIVILLE Romain, Mme YERRO Georges-Marie, M. VAZ Micaël, M. MORIN Sébastien, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. RAMADIER Alain, Mme VALLETON Martine, M. CHAUSSAT Jacques, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. ZANGRILLI François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme DUBOE Nicole,

ABSENTS

Mme BOUR Patricia, M. CANNAROZZO Frank, Mme KHATIM Karima, M. MARAN Max, M. MEIGNEN Thierry, Mme YOUSOUF Mélissa.

SECRETAIRE
DE SEANCE

M. Jacques GODARD

DELIBERATION N°130 – RENOUELEMENT URBAIN - CONVENTION DE PARTICIPATION PICHET/SODES DANS
LE CADRE DE LA ZAC DU PARC DE LA NOUE A VILLEPINTE

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Martine VALLETON,

Vu le décret n° 2015-1655 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial (EPT) dont le siège est à Aulnay-sous-Bois,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5919-2 et suivants relatifs aux établissements publics territoriaux ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.311-1, L.311-4, L.311-5, L.311-6 et suivants et R.311-1 et suivants,

Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'établissement public foncier d'Île-de-France,

Vu le décret n°2021-638 du 20 mai 2021 déclarant d'intérêt national l'opération de requalification des copropriétés dégradées du quartier du Parc de la Noue à Villepinte et chargeant l'établissement public foncier d'Île-de-France de conduire cette opération,

Vu la convention signée le 17 septembre 2021 entre l'ensemble des partenaires publics en application de l'article L.741-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la mise en œuvre de l'opération d'intérêt national de requalification des copropriétés dégradées du quartier du Parc de la Noue à Villepinte,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20241007-130-07-10-2024-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024

Vu la délibération du conseil d'administration de l'EPFIF du 27 novembre 2023 qui approuve le dossier de création de la ZAC du Parc de la Noue,
Vu l'arrêté du préfet de la Seine-Saint-Denis n°2024-1083 du 15 avril 2024 qui crée la ZAC du Parc de la Noue, qui en approuve le périmètre, le programme prévisionnel des constructions ainsi que le régime des constructions de la ZAC au regard de la taxe d'aménagement,
Vu la convention de participation annexée à la présente délibération,
Vu la compétence de l'EPT Paris Terres d'Envol en matière d'opération d'aménagement,
Vu le budget de l'exercice en cours,

Considérant que la commune de Villepinte est propriétaire, au sein de la ZAC du Parc de la Noue, des parcelles cadastrées section BM n°159, BM n°241, BM n°250, et BM n°256, sises boulevard Ballanger, d'une superficie totale de 13 767 m²,

Considérant que, dans la mesure où le groupement PICHET-SODES ne va pas acquérir ces terrains auprès de l'aménageur mais de la commune, et qu'il a déposé en juillet 2024 une première demande de permis en cours d'instruction sur une partie de ces terrains et souhaite déposer une deuxième demande de permis de construire sur l'autre partie de ces terrains, les deux permis de construire portant au total sur la construction de 20 410 m² de surface de plancher (SDP) à vocation de logements et de 2 449 m² de SDP à vocation de commerces, l'EPT Paris Terres d'Envol, la ville de Villepinte, l'EPFIF et le groupement PICHET-SODES, ont souhaité conclure une convention de participation tel que visé à l'article L. 311-4 alinéa 4 du code de l'urbanisme dont l'objet est de déterminer les conditions dans lesquelles le groupement PICHET-SODES participera au coût d'équipement de la zone,

Considérant que le projet de cette convention de participation prévoit un montant de participation de 5 384 583 € calculé à partir du coût des travaux d'amélioration et de développement des espaces publics sur la ZAC et du coût des travaux d'extension et de restructuration du groupe scolaire Victor Hugo,

Considérant que ce montant pourra être actualisé au moment des versements de la participation en fonction de l'évolution des indices BT et TP, et dans le cas où le nombre de logements ou le nombre de m² de SDP de l'opération du groupement PICHET-SODES venait à évoluer,

Considérant que la ville de Villepinte, l'EPFIF et le groupement PICHET-SODES ont également acté la conclusion d'une convention d'association visant à rappeler les engagements réciproques des parties concernant la conception puis la réalisation de l'opération de la bande Ballanger,

Après en avoir délibéré,

- **Approuve** la convention de participation pour l'opération PICHET-SODES.
- **Autorise** le président ou son représentant à signer ladite convention de participation ci-annexée et tout document y afférent.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours et les suivants.

Adopte à l'unanimité

(73 voix pour, 1 abstention :
Nelly ROLAND IRIBERRY)

Le Président
Bruno BESCHIZZA



**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 48

Excusés : 26

Absents : 6

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE TERRITOIRE

REUNION DU 7 OCTOBRE 2024

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le LUNDI SEPT OCTOBRE à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT
PRESENTS

M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CARRE Julien, Mme de CARVALHO Virginie, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, M. PRUNIER Gérard, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, Mme BENAMOUR Mériem, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, Mme FAOUZI Hanane, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, M. LASTAPIS Michel, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. MARQUES Paulo, Mme MENDES Odette, Mme MOREAU Chantal, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien,

AYANT
DONNE
POUVOIR A

Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. JIAR Youssef, Mme de CARVALHO Virginie, Mme MISSOUR Sabrina, Mme BRAIHIM Marwa, M. CARRE Julien, M. MILLARD Jean-Luc, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEYER Karine, M. GODARD Jacques, M. BESCHIZZA Bruno, Mme MEYER Karine, M. GUYON Olivier, M. DACHIVILLE Romain, Mme YERRO Georges-Marie, M. VAZ Micaël, M. MORIN Sébastien, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. RAMADIER Alain, Mme VALLETON Martine, M. CHAUSSAT Jacques, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. ZANGRILLI François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme DUBOE Nicole,

ABSENTS

Mme BOUR Patricia, M. CANNAROZZO Frank, Mme KHATIM Karima, M. MARAN Max, M. MEIGNEN Thierry, Mme YOUSOUF Mélissa.

SECRETAIRE
DE SEANCE

M. Jacques GODARD

**DELIBERATION N°131 – FONCIER - ESPACE SAINT EXUPERY – ACQUISITION DE L'ESPACE SAINT EXUPERY SIS
25 BOULEVARD ANDRE CITROËN A AULNAY-SOUS-BOIS AUPRES DE LA COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS**

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Séverine MAROUN,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°29 du conseil municipal du 09 juillet 2024 de la commune d'Aulnay-Sous-Bois,

Vu l'avis de France Domaine du 14 juin 2024,

Vu le budget de l'EPT Paris Terres d'Envol,

Considérant que l'EPT Paris Terres d'Envol, dans le cadre des compétences confiées par la loi, organise et dispense un grand nombre de manifestations tout au long de l'année,

Considérant que pour développer davantage les actions menées par Paris Terres d'Envol, tant en ampleur qu'en nombre, il convient que la collectivité dispose de locaux suffisamment spacieux pour accueillir les diverses manifestations et événements,

Considérant que le prix proposé de 4 421 500 € correspond à l'avis de France Domaine,

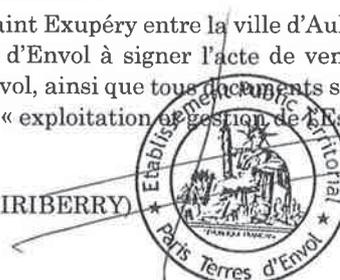
Considérant que, préalablement à la signature effective de l'acte de vente, le SEAPFA devra délibérer afin de supprimer sa compétence « exploitation et gestion de l'Espace Pierre Peugeot » de ses statuts,

Le conseil de territoire après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'acte de vente de l'Espace Saint Exupéry entre la ville d'Aulnay-sous-Bois et l'EPT Paris Terres d'Envol.
- **Autorise** le président de Paris Terres d'Envol à signer l'acte de vente de l'Espace Saint Exupéry entre la ville d'Aulnay-sous-Bois et Paris Terres d'Envol, ainsi que tous documents s'y rapportant, sous réserve de la délibération du SEAPFA supprimant la compétence « exploitation et gestion de l'Espace Pierre Peugeot » de ses statuts.

Adopte à l'unanimité

(73 voix pour, 1 abstention : Nelly ROLAND IRIBERRY)



Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20241007-131-07-10-2024-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024
Le Président
Bruno BESCHIZZA

**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Présents : 48
Excusés : 26
Absents : 6
Nombre de membres en exercice : 80

REUNION DU 7 OCTOBRE 2024

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le LUNDI SEPT OCTOBRE à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CARRE Julien, Mme de CARVALHO Virginie, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, Mme BENAMOUR Mériem, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, Mme FAOUZI Hanane, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, M. LASTAPIS Michel, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. MARQUES Paulo, Mme MENDES Odette, Mme MOREAU Chantal, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien,

AYANT DONNE POUVOIR A Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. JIAR Youssef, Mme de CARVALHO Virginie, Mme MISSOUR Sabrina, Mme BRAIHIM Marwa, M. CARRE Julien, M. MILLARD Jean-Luc, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEYER Karine, M. GODARD Jacques, M. BESCHIZZA Bruno, Mme MEYER Karine, M. GUYON Olivier, M. DACHIVILLE Romain, Mme YERRO Georges-Marie, M. VAZ Micaël, M. MORIN Sébastien, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. RAMADIER Alain, Mme VALLETON Martine, M. CHAUSSAT Jacques, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. ZANGRILLI François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme DUBOE Nicole,

ABSENTS Mme BOUR Patricia, M. CANNAROZZO Frank, Mme KHATIM Karima, M. MARAN Max, M. MEIGNEN Thierry, Mme YOUSOUF Mélissa.

SECRETAIRE DE SEANCE M. Jacques GODARD

DELIBERATION N°132 – FONCIER – LE BOURGET – AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ENTRE LA VILLE DU BOURGET, L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOL ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE (EPFIF)

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Baptiste BORSALI,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.324-1 à L.324-10,

Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) modifié par le décret n°2009-1542 du 11 décembre 2009 puis par le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et des Yvelines,

Vu la convention d'intervention foncière entre la commune du Bourget et l'établissement public foncier Ile-de-France (EPFIF), signée le 31 mars 2011, et modifiée par une nouvelle convention le 6 juillet 2015,

Vu la convention d'intervention foncière tripartite entre la commune du Bourget et l'EPFIF, signée le 30 décembre 2019,

Vu le projet d'avenant à la convention d'intervention foncière tel qu'annexé,

Considérant que la convention d'intervention foncière entre la commune du Bourget, l'EPT Paris Terres d'Envol et l'EPFIF a été signée le 30 décembre 2019, faisant suite à deux précédentes conventions bipartites successives signées en 2011 et 2015.

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20241007-132-07-10-2024-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024

Considérant que la convention actuelle porte sur les périmètres de maîtrise « Carrefour Lindbergh », « Firmin Bourgeois » et « Pôle Gare – ZAC Bienvenue Gare », qui ont vocation être restructurés par la réalisation d'opérations, ainsi que sur le périmètre de veille « RN2 – Avenue de la division Leclerc », avec l'objectif d'accompagner l'évolution de cet axe structurant par une action de veille sur les opportunités permettant la réalisation d'opérations de logements.

Considérant, que la convention en cours à pour échéance le 30 décembre 2024.

Considérant que face aux enjeux de développement urbain et à l'évolution des projets de la commune, il convient de poursuivre le partenariat engagé entre l'EPT Paris terres d'Envol, la ville du Bourget et l'EPF Ile-de-France.

Considérant la nécessité d'un avenant à la convention d'intervention foncière entre la commune du Bourget, l'Etablissement public territorial Paris Terres d'Envol et l'EPF d'Ile-de-France, signée le 30 décembre 2019, pour en proroger le délai d'une année.

Considérant que ce délai d'une année permettra d'engager la réalisation d'une nouvelle convention d'intervention foncière entre la commune du Bourget, l'EPT Paris Terres d'Envol et l'EPIF.

Après en avoir délibéré,

- **Approuve** l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière entre la commune du Bourget, l'EPT Paris Terres d'Envol et l'EPFIF tel qu'annexé à la présente.
- **Dit** que seul l'article 2 intitulé « Durée de la convention » de la convention d'intervention foncière entre la commune du Bourget, l'EPT Paris Terres d'Envol et l'EPFIF, signée le 30 décembre 2019, est modifié de la manière suivante : « La présente convention s'achève le 31 décembre 2025 ».
- **Autorise** le Président à signer, au nom du territoire de Paris Terres d'Envol, l'avenant n°1 convention d'intervention foncière, ainsi que tous les actes et documents nécessaires à son exécution.

Adopte à l'unanimité

Le Président
Bruno BESCHIZZA

**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 48

Excusés : 26

Absents : 6

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE TERRITOIRE

REUNION DU 7 OCTOBRE 2024

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le LUNDI SEPT OCTOBRE à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT
PRESENTS

M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CARRE Julien, Mme de CARVALHO Virginie, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, Mme BENAMOUR Mériem, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, Mme FAOUZI Hanane, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, M. LASTAPIS Michel, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. MARQUES Paulo, Mme MENDES Odette, Mme MOREAU Chantal, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien,

AYANT
DONNE
POUVOIR A

Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. JIAR Youssef, Mme de CARVALHO Virginie, Mme MISSOUR Sabrina, Mme BRAIHIM Marwa, M. CARRE Julien, M. MILLARD Jean-Luc, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEYER Karine, M. GODARD Jacques, M. BESCHIZZA Bruno, Mme MEYER Karine, M. GUYON Olivier, M. DACHIVILLE Romain, Mme YERRO Georges-Marie, M. VAZ Micaël, M. MORIN Sébastien, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. RAMADIER Alain, Mme VALLETON Martine, M. CHAUSSAT Jacques, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. ZANGRILLI François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme DUBOE Nicole,

ABSENTS

Mme BOUR Patricia, M. CANNAROZZO Frank, Mme KHATIM Karima, M. MARAN Max, M. MEIGNEN Thierry, Mme YOUSOUF Mélissa.

SECRETAIRE
DE SEANCE

M. Jacques GODARD

DELIBERATION N°133 - AMENAGEMENT - CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL ET VIPARIS POUR LA REALISATION DE L'ETUDE URBAINE D'INSERTION DU PARC INTERNATIONAL DES EXPOSITIONS DE VILLEPINTE AU SEIN DU TERRITOIRE DE PARIS TERRES D'ENVOL

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Martine VALLETON,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5219-5 et L.1531-1,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.327-1 et suivants,

Vu les lois n°2010-559 du 28 mai 2010 et n° 2019-463 du 17 mai 2019,

Vu le projet de convention de financement ci-annexé.

Considérant que pour accompagner le développement du territoire et sa dynamique de transformation et intégrer pleinement le Parc international des expositions de Villepinte dans son environnement, l'EPT Paris Terres d'Envol et VIPARIS ont décidé de mener une étude d'insertion urbaine et économique approfondie.

Considérant que cette étude a pour objectif l'élaboration d'orientations pour une meilleure insertion du site dans son environnement, tant du point de vue urbain qu'économique.

Considérant que dans cette perspective, l'EPT et VIPARIS ont travaillé conjointement à l'élaboration du cahier des charges de cette étude.

Considérant que l'EPT assure la maîtrise d'ouvrage de cette étude dans le respect de la commande publique.

Considérant la durée du marché de 4 mois hors délais de validation.

Considérant le montant du marché de l'étude s'élève à 89 825 € HT soit 107 790€ TTC.

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20241007-133-07-10-2024-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024

Considérant qu'au titre de ce partenariat, VIPARIS a été associé à la rédaction du cahier des charges de l'étude, au choix du prestataire et participe à l'ensemble des instances de suivi de l'étude.

Considérant qu'au titre de ce partenariat un cofinancement de la société VIPARIS est proposé à hauteur de 50 % du cout total de l'étude soit 53 895 € TTC.

Après en avoir délibéré :

- **Approuve** la convention de financement entre l'EPT Paris Terres d'Envol et la société VIPARIS.
- **Autorise** le Président à signer, au nom de l'EPT Paris Terres d'Envol, la convention de financement, ainsi que tous les actes et documents nécessaires à son exécution.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours.
- **Dit** que l'ampliation de la présente délibération sera transmise au préfet de Seine-Saint-Denis.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil – dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Adopte à l'unanimité

Le Président
Bruno BESCHIZZA



**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 48

Excusés : 26

Absents : 6

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE TERRITOIRE

REUNION DU 7 OCTOBRE 2024

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le LUNDI SEPT OCTOBRE à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT
PRESENTS

M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CARRE Julien, Mme de CARVALHO Virginie, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, Mme BENAMOUR Mériem, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, Mme FAOUZI Hanane, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, M. LASTAPIS Michel, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. MARQUES Paulo, Mme MENDES Odette, Mme MOREAU Chantal, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien,

AYANT
DONNE
POUVOIR A

Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. JIAR Youssef, Mme de CARVALHO Virginie, Mme MISSOUR Sabrina, Mme BRAIHIM Marwa, M. CARRE Julien, M. MILLARD Jean-Luc, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEYER Karine, M. GODARD Jacques, M. BESCHIZZA Bruno, Mme MEYER Karine, M. GUYON Olivier, M. DACHIVILLE Romain, Mme YERRO Georges-Marie, M. VAZ Micaël, M. MORIN Sébastien, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. RAMADIER Alain, Mme VALLETON Martine, M. CHAUSSAT Jacques, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. ZANGRILLI François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme DUBOE Nicole,

ABSENTS

Mme BOUR Patricia, M. CANNAROZZO Frank, Mme KHATIM Karima, M. MARAN Max, M. MEIGNEN Thierry, Mme YOUSSEUF Mélissa.

SECRETAIRE
DE SEANCE

M. Jacques GODARD

DELIBERATION N°134 – AMENAGEMENT - LE BLANC-MESNIL – ZAC DU CENTRE-VILLE – AVENANT N°2 AU TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT ET AVENANT N°1 A LE CONVENTION TRIPARTITE DE FINANCEMENT

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Philippe RANQUET,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5219-5 ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-2 et suivants, L.300-1 et suivants, L.300-4 et suivants relatifs aux zones d'aménagement concerté ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la compétence de l'EPT Paris Terres d'Envol en matière d'opération d'aménagement ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune du Blanc-Mesnil en vigueur ;

Vu la convention d'intervention foncière signée le 19 juillet 2021 entre l'EPT, l'établissement public foncier d'Île-de-France et la commune du Blanc-Mesnil en vertu de la délibération du conseil de territoire du 8 avril 2019 ;

Vu la délibération du 1er mars 2021 relative à la prise en considération du projet d'aménagement du centre-ville et à l'instauration d'un périmètre de sursis à statuer ;

Vu l'étude urbaine relative au centre-ville du Blanc-Mesnil en date du 4 mai 2021 ;

Vu la délibération n°96 du conseil de territoire du 28 juin 2021 portant approbation des objectifs de l'opération d'aménagement du quartier Centre-ville, prise d'initiative de la création de la ZAC sur le quartier du Centre-ville et définition des modalités de la concertation préalable ;

Vu la délibération n°97 du conseil de territoire du 28 juin 2021 portant engagement de la procédure d'expropriation sur le quartier du centre-ville ;

Vu la délibération n°98 du conseil de territoire du 28 juin 2021 relative au lancement de la procédure de concession d'aménagement ;

Accusé de réception en préfecture

093-200058097-20241007-134-07-10-2024-DE

Date de télétransmission : 17/10/2024

Date de réception préfecture : 17/10/2024

Vu la décision n°DRIEAT-SCDD-2021-092 du 9 août 2021 du préfet de la région d'Île-de-France dispensant d'évaluation environnementale le projet de requalification du centre-ville du Blanc-Mesnil annexée à la présente délibération ;
Vu la délibération n°112 du conseil de territoire du 4 juillet 2022 approuvant le bilan de la concertation, le dossier de création de la ZAC et décidant la création de la ZAC « Centre-Ville » ;
Vu la délibération n° 47 du conseil de territoire du 4 avril 2023 qui attribue la concession d'aménagement de la ZAC du Centre-ville du Blanc-Mesnil à la SPL Séquano Grand Paris sur la base de son offre finale ;
Vu le traité de concession d'aménagement de la ZAC du Centre-ville signé le 24 avril 2023 et exécutoire le 26 avril 2023 et son avenant n°1 signé le 8 novembre 2023 et rendu exécutoire le 4 décembre 2023
Vu la convention tripartite de financement signée le 8 novembre 2023 et rendue exécutoire le 4 décembre 2023 ;
Vu le projet d'avenant n°2 au traité de concession ci annexé ;
Vu le projet d'avenant n°1 à la convention tripartite de financement ci-annexé.

Considérant que les affinements du projet et l'enquête publique réalisée dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique ont amené la municipalité du Blanc-Mesnil à solliciter un ajustement du programme de la ZAC sur les points suivants :

- Intégration d'un nouveau lot de construction (lot 15) autour de la place Duquenne composé de logements et d'un commerce de RDC (acquisition, démolition, construction et travail sur le fonds de commerce),
- Modification de programmation sur le lot 5 :
 - suppression d'un programme de logements de 1 000 m² de SDP,
 - ajout d'un nouvel équipement (Centre de santé municipal) situé en étage de la halle de Marché et son parking attenant financés par la ville,
- suppression du programme de logement sur le lot 10 et des acquisitions nécessaires,
- Intégration de l'acquisition du fonds de commerces et des murs du local commercial du 28 avenue Pierre et Marie Curie nécessaire aux opérations de relocalisation des commerces
- Intégration d'une provision sur le poste VRD,
- Modification du tableau des acquisition foncière avec la réévaluation des apports de la ville et l'ajout d'un foncier nécessaire à l'opération du lot 15.

Considérant que ces ajustements entraînent la modification des articles suivants du Traité de concession d'aménagement :

- Partie III - Article 16- Financement des opérations ;
- Partie III - Article 20 - Modalités d'imputation des charges de l'Aménageur ;
- Annexe 2 – Programme global prévisionnel des constructions ;
- Annexe 4 – Bilan financier prévisionnel et plan de trésorerie prévisionnel ;
- Annexe 6 – Tableau des acquisitions prévisionnelles ;

Considérant que la convention tripartite est également à avenanter afin de reprendre les nouveaux engagements financiers de la commune et de l'EPT :

- Augmentation des dépenses liées à l'ajout de l'équipement de santé au-dessus de la Halle pour la commune ;
- Modification du montant des apports en nature pour la commune,
- Modification du montant de la participation de l'EPT et de la commune à l'équilibre de l'opération,
- Modification du montant de la participation de l'EPT et de la commune en contre partie du rachat des ouvrage de restructuration urbaine.

Considérant que ces modifications de programmation ne viennent pas augmenter la participation globale de l'EPT plafonnée au montant initialement prévu de 10 154 942 €.

Après en avoir délibéré

- **Approuve** l'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement avec la SPL Séquano Grand Paris.
- **Approuve** l'avenant n°1 à la convention tripartite de financement avec la commune du Blanc Mesnil et la SPL Séquano Grand Paris.
- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement avec la SPL Séquano Grand Paris et tout document nécessaire à sa bonne application.
- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention financière tripartite avec la commune du Blanc-Mesnil et la SPL Séquano Grand Paris et tout document futur relatif à sa bonne application.
- **Autorise** le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol dans un délai de deux mois à compter de son affichage, l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de cet affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration.

Adopte à la majorité

(53 voix pour, 1 voix contre : Didier MIGNOT,

15 abstentions : Jean-François BAILLON, Rachid BELOUCHAT,

Mériem BENAMMOUR, Marwa BRAIHIM, Laurent CHANTRELLE,

Virginie de CARVALHO, Nicole DUBOE, Lino FERREIRA, Amel JAOUNI,

Pierre LAPORTE, Najet MABCHOUR, Chérifa MEKKI, Serge MOULINNEUR,

Nelly ROLAND-IRIBERRY, Julien TURBIAN, 5 NPPV : Bruno BESCHIZZA,

Stéphane BLANCHET, Quentin GESELL, Olivier GUYON, Séverine MAROU,



Accusé de réception en préfecture
093-20048097-20241507-134-071A
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024

**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

Présents : 48
Excusés : 26
Absents : 6
Nombre de membres en exercice : 80

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE TERRITOIRE

REUNION DU 7 OCTOBRE 2024

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le LUNDI SEPT OCTOBRE à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

<u>ETAIENT PRESENTS</u>	M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CARRE Julien, Mme de CARVALHO Virginie, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aissa, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.
<u>EXCUSES</u>	Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, Mme BENAMOUR Mériem, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, Mme FAOUZI Hanane, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, M. LASTAPIS Michel, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. MARQUES Paulo, Mme MENDES Odette, Mme MOREAU Chantal, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien,
<u>AYANT DONNE POUVOIR A</u>	Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. JIAR Youssef, Mme de CARVALHO Virginie, Mme MISSOUR Sabrina, Mme BRAIHIM Marwa, M. CARRE Julien, M. MILLARD Jean-Luc, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEYER Karine, M. GODARD Jacques, M. BESCHIZZA Bruno, Mme MEYER Karine, M. GUYON Olivier, M. DACHIVILLE Romain, Mme YERRO Georges-Marie, M. VAZ Micaël, M. MORIN Sébastien, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. RAMADIER Alain, Mme VALLETON Martine, M. CHAUSSAT Jacques, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. ZANGRILLI François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme DUBOE Nicole,
<u>ABSENTS</u>	Mme BOUR Patricia, M. CANNAROZZO Frank, Mme KHATIM Karima, M. MARAN Max, M. MEIGNEN Thierry, Mme YOUSOUF Mélissa.
<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u>	M. Jacques GODARD

DELIBERATION N°135 - AMENAGEMENT - INSTAURATION D'UN PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) TRIPARTITE ENTRE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL, LA VILLE DU BOURGET ET LA SOCIETE SEGRO

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Baptiste BORSALI,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5219-5,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-11-3 et L.332-11-4, et R.332-25-1 à R.332-25-3,

Vu la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (Molle) créant le projet urbain partenarial,

Vu la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) modifiant la portée et les modalités de mise en œuvre des PUP,

Vu le plan local d'urbanisme de la commune du Bourget approuvé le 10 avril 2017,

Vu la délibération n°95 du conseil municipal du Bourget du 20 juin 2024,

Vu le projet de convention de projet urbain partenarial entre l'établissement public territorial (EPT) Paris Terres d'Envol, la ville du Bourget et la société SEGRO, joint en annexe.

Considérant que les futurs usagers de ce projet vont générer des besoins en équipement, notamment sur le réaménagement de la rue du Commandant Rolland.

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20241007-135-07-10-2024-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024

Considérant la compétence sur ces équipements publics détenue par la commune du Bourget.

Après en avoir délibéré :

- **Approuve** la convention de PUP ci-annexée à signer entre l'EPT Paris Terres d'Envol, la commune du Bourget et la société SEGRO, programme de data center pour une emprise au sol totale projetée de 15 800 m² une surface taxable totale projetée de 39 500 m². Le montant de la participation forfaitaire est établi à 4 430 000 € ferme et définitif.
- **Autorise** le Président à signer la convention de PUP ci-annexée.
- **Dit** que la convention, accompagnée du périmètre concerné, sera tenue à la disposition du public pendant un mois en mairie du Bourget-65, avenue de la Division Leclerc 93350 Le Bourget, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 08h30 à 12h00, et au siège administratif de l'EPT Paris Terres d'Envol – 50 allée des impressionnistes, 93420 Villepinte (du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00).
- **Dit** que la présente délibération sera affichée au siège social de l'EPT Paris Terres d'Envol situé Boulevard de l'Hôtel de Ville à Aulnay-sous-Bois ainsi qu'à la mairie du Bourget, située avenue de la Division Leclerc.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil – dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Adopte l'unanimité

(73 voix pour, 1 abstention :

Didier MIGNOT)

Le président
Bruno BESCHIZZA

**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 48

Excusés : 26

Absents : 6

REUNION DU 7 OCTOBRE 2024

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**, le **LUNDI SEPT OCTOBRE** à **VINGT HEURES**, le conseil de territoire, dûment convoqué le **DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE**, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT

PRESENTS

M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CARRE Julien, Mme de CARVALHO Virginie, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, Mme BENAMOUR Mériem, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, Mme FAOUZI Hanane, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, M. LASTAPIS Michel, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. MARQUES Paulo, Mme MENDES Odette, Mme MOREAU Chantal, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien,

AYANT

DONNE

POUVOIR A

Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. JIAR Youssef, Mme de CARVALHO Virginie, Mme MISSOUR Sabrina, Mme BRAIHIM Marwa, M. CARRE Julien, M. MILLARD Jean-Luc, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEYER Karine, M. GODARD Jacques, M. BESCHIZZA Bruno, Mme MEYER Karine, M. GUYON Olivier, M. DACHIVILLE Romain, Mme YERRO Georges-Marie, M. VAZ Micaël, M. MORIN Sébastien, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. RAMADIER Alain, Mme VALLETON Martine, M. CHAUSSAT Jacques, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. ZANGRILLI François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme DUBOE Nicole,

ABSENTS

Mme BOUR Patricia, M. CANNAROZZO Frank, Mme KHATIM Karima, M. MARAN Max, M. MEIGNEN Thierry, Mme YOUSSEUF Mélissa.

SECRETAIRE

DE SEANCE

M. Jacques GODARD

DELIBERATION N°136 – AMENAGEMENT – LE BOURGET – SECTEUR GARE-BIENVENUE – AVENANT N°1 AU MANDAT D'ETUDES PREALABLES POUR L'AMENAGEMENT DU SECTEUR CONFIE A LA SPL SEQUANO GRAND PARIS

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Baptiste BORSALI,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L.300-3

Vu le code civil, notamment les articles 1984 et suivants,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et création, dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris, au 1^{er} janvier 2016, des établissements publics de coopération intercommunale dénommés établissements publics territoriaux (EPT),

Vu la délibération n°52 du conseil de territoire du 16 mai 2022 portant sur l'accord de principe pour prise de participation dans la SPL Séquano Grand Paris,

Vu la prise de participation de l'EPT au capital de la SPL Séquano Grand Paris,

Vu la délibération n°169 du conseil de territoire du 18 décembre 2024 approuvant le mandat d'études préalables pour l'aménagement du secteur Gare-Bienvenue,

Vu la mandat d'études signé le 8 mars 2024 et notifié à la SPL le 11 mars 2024,

Vu le projet d'avenant ci-joint,

Considérant qu'il est souhaité une prolongation de 6 mois de ce mandat afin de pouvoir mener à leurs termes les études.

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20241007-136-07-10-2024-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024

Considérant que l'enveloppe financière prévisionnelle reste inchangée.

Après en avoir délibéré :

- **Approuve** le projet de d'avenant n°1 au mandat d'études sur le secteur Gare-Bienvenue au Bourget proposé par la SPL Séquano Grand Paris.
- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°1 au mandat d'études sur le secteur Gare-Bienvenue auprès de la SPL Séquano Grand Paris.
- **Autorise** le Président à signer tout document nécessaire à la bonne application de cet avenant.
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Adopte l'unanimité

(69 voix pour, 5 NPPV : Bruno BESCHIZZA,
Stéphane BLANCHET, Quentin GESELL,
Olivier GUYON, Séverine MAROUN)

Le président
Bruno BESCHIZZA



**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 48

Excusés : 26

Absents : 6

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE TERRITOIRE

REUNION DU 7 OCTOBRE 2024

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le LUNDI SEPT OCTOBRE à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT

PRESENTS

M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CARRE Julien, Mme de CARVALHO Virginie, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, Mme BENAMOUR Mériem, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, Mme FAOUZI Hanane, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, M. LASTAPIS Michel, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. MARQUES Paulo, Mme MENDES Odette, Mme MOREAU Chantal, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien,

AYANT

DONNE

POUVOIR A

Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. JIAR Youssef, Mme de CARVALHO Virginie, Mme MISSOUR Sabrina, Mme BRAIHIM Marwa, M. CARRE Julien, M. MILLARD Jean-Luc, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEYER Karine, M. GODARD Jacques, M. BESCHIZZA Bruno, Mme MEYER Karine, M. GUYON Olivier, M. DACHIVILLE Romain, Mme YERRO Georges-Marie, M. VAZ Micaël, M. MORIN Sébastien, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. RAMADIER Alain, Mme VALLETON Martine, M. CHAUSSAT Jacques, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. ZANGRILLI François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme DUBOE Nicole,

ABSENTS

Mme BOUR Patricia, M. CANNARAZZO Frank, Mme KHATIM Karima, M. MARAN Max, M. MEIGNEN Thierry, Mme YOUSOUF Méliissa.

SECRETAIRE

DE SEANCE

M. Jacques GODARD

DELIBERATION N°137 – AMENAGEMENT - SEVRAN – AVENANT AU PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) DE L'OPERATION 6-10 ALLEE DE SURIEGES ENTRE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL, LA COMMUNE DE SEVRAN ET LA SOCIETE AVRIL

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Stéphane BLANCHET,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5219-5,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-11-3 et L.332-11-4, et R.332-25-1 à R.332-25-3,

Vu la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (Molle),

Vu la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Sevrans approuvé le 15 décembre 2015,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Sevrans en date du 23 mai 2024 approuvant le projet de convention de PUP pour l'opération située 6 à 10 allée de Surièges,

Vu la délibération n°91 du conseil de territoire Paris Terres d'Envol du 26 juin 2024 approuvant également le projet de convention de PUP,

Vu le projet d'avenant à la convention de projet urbain partenarial entre l'établissement public territorial (EPT) Paris Terres d'Envol, la commune de Sevrans et la société AVRIL, ci-annexé,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Sevrans du 27 juin 2024 approuvant ce projet d'avenant au PUP.

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20241007-137-07-10-2024-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024

Considérant le projet de construction situé 6 à 10, allée de Surièges.

Considérant que le Projet Urbain Partenarial permet de contribuer au financement des équipements publics nécessaires à l'arrivée de nouveaux habitants sur le secteur des " quartiers Sud / Freinville ".

Considérant les équipements publics à créer et/ou à renforcer dans le secteur au regard du nombre d'habitants supplémentaires induit par la future construction.

Considérant le transfert de permis de construire par les porteurs de projet du PUP initial IMMOTER et RN CAPITAL au bénéfice de la Société AVRIL.

Après en avoir délibéré,

- **Approuve** l'avenant la convention de PUP ci-annexée à signer entre l'EPT Paris Terres d'Envol, la commune de Sevrans et la société AVRIL, pour la réalisation d'un programme de 43 logements sociaux pour 2 993 m² de surface de plancher et 1 local livré brut à destination de crèche de 200 m² assortis de 26 places de stationnement situé 6,8 et 10 rue de Surièges. Le montant de la participation forfaitaire est établi à 120 €/m² de SDP (nette de taxe et hors participation au financement de l'extension de réseau ENEDIS à la seule charge du constructeur) soit 359 160 € HT.
- **Autorise** le Président à signer la convention de PUP ci-annexée et tous documents afférents.
- **Dit** que le périmètre de PUP sera reporté aux annexes du PLU de Sevrans.
- **Dit** que la convention, accompagnée du périmètre concerné, sera tenue à la disposition du public pendant un mois en mairie de Sevrans – 28 avenue du Général Leclerc, 93270 Sevrans, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h, et au siège administratif de l'EPT Paris Terres d'Envol – 50 allée des impressionnistes, 93420 Villepinte (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h).
- **Dit** que la présente délibération sera affichée au siège social de l'EPT Paris Terres d'Envol situé Boulevard de l'Hôtel de Ville à Aulnay-sous-Bois ainsi qu'à la mairie de Sevrans, située avenue du Général Leclerc ;
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil – dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Adopte l'unanimité

Le Président
Bruno BESCHIZZA



**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 48
Excusés : 26
Absents : 6

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE TERRITOIRE

REUNION DU 7 OCTOBRE 2024

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**, le **LUNDI SEPT OCTOBRE à VINGT HEURES**, le conseil de territoire, dûment convoqué le **DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE**, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

<u>ETAIENT PRESENTS</u>	M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CARRE Julien, Mme de CARVALHO Virginie, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHERIGUENE Abdelouahab, M. DACHIVILLE Romain, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.
<u>EXCUSES</u>	Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, Mme BENAMOUR Mériem, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, Mme FAOUZI Hanane, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, M. LASTAPIS Michel, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. MARQUES Paulo, Mme MENDES Odette, Mme MOREAU Chantal, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien,
AYANT DONNE POUVOIR A	Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. JIAR Youssef, Mme de CARVALHO Virginie, Mme MISSOUR Sabrina, Mme BRAIHIM Marwa, M. CARRE Julien, M. MILLARD Jean-Luc, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEYER Karine, M. GODARD Jacques, M. BESCHIZZA Bruno, Mme MEYER Karine, M. GUYON Olivier, M. DACHIVILLE Romain, Mme YERRO Georges-Marie, M. VAZ Micaël, M. MORIN Sébastien, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. RAMADIER Alain, Mme VALLETON Martine, M. CHAUSSAT Jacques, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. ZANGRILLI François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme DUBOE Nicole,
<u>ABSENTS</u>	Mme BOUR Patricia, M. CANNAROZZO Frank, Mme KHATIM Karima, M. MARAN Max, M. MEIGNEN Thierry, Mme YOUSOUF Mélissa.
<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u>	M. Jacques GODARD

DELIBERATION N°138 – FINANCES – REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES 2024

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Anthony MANGIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-10, L. 5216-5, L. 2336-1 et L2336-3,

Vu la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012,

Vu le courrier du préfet de Seine-Saint-Denis en date du 30 juillet 2024 et notifié à l'EPT Paris Terres d'Envol ce même jour, relatif au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et à sa répartition entre l'établissement public territorial et les communes membres pour l'exercice 2024,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Considérant le budget primitif adopté pour l'exercice 2024.

Considérant que l'article L44 de la Loi de finances pour 2012 a institué le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales nommé ci-après FPIC.

Considérant que le conseil de territoire du 09 octobre 2023 a approuvé par délibération n°141 la répartition dérogatoire libre pour le FPIC 2023.

Considérant que l'article 241 de la loi de finances initiale pour 2024 a donné une valeur pluriannuelle aux délibérations dérogatoires du FPIC.

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20241007-138-07-10-2024-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024

Considérant que la réglementation en vigueur permet à l'EPT d'adopter une répartition libre du montant du prélèvement et/ou du montant du reversement du FPIC.

Après en avoir délibéré,

- **Approuve** la répartition dérogatoire libre pour le FPIC 2024, telle qu'elle a été notifiée par les services préfectoraux et dont les montants sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Répartition dérogatoire libre			
	2023		2024
EPT	- 3 359 924	-	2 532 609
Aulnay-Sous-Bois	-		
Blanc-Mesnil	2 580 010		2 555 215
Bourget	475 130		470 564
Drancy	2 481 658		2 457 808
Dugny	348 235		344 888
Sevran	2 784 000		2 757 244
Tremblay-en-France	- 106 684	-	83 714
Villepinte	1 412 287		1 398 714
	6 614 712		7 368 110

Adopte l'unanimité

Le président
Bruno BESCHIZZA



Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOI

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 48

Excusés : 26

Absents : 6

REUNION DU 7 OCTOBRE 2024

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L.2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le LUNDI SEPT OCTOBRE à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT
PRESENTS

M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CARRE Julien, Mme de CARVALHO Virginie, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHERIGUENE Abdelouahab, M. DACHIVILLE Romain, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, Mme BENAMOUR Mériem, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, Mme FAOUZI Hanane, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, M. LASTAPIS Michel, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. MARQUES Paulo, Mme MENDES Odette, Mme MOREAU Chantal, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien,

AYANT
DONNE
POUVOIR A

Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. JIAR Youssef, Mme de CARVALHO Virginie, Mme MISSOUR Sabrina, Mme BRAIHIM Marwa, M. CARRE Julien, M. MILLARD Jean-Luc, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEYER Karine, M. GODARD Jacques, M. BESCHIZZA Bruno, Mme MEYER Karine, M. GUYON Olivier, M. DACHIVILLE Romain, Mme YERRO Georges-Marie, M. VAZ Micaël, M. MORIN Sébastien, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. RAMADIER Alain, Mme VALLETON Martine, M. CHAUSSAT Jacques, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. ZANGRILLI François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme DUBOE Nicole,

ABSENTS

Mme BOUR Patricia, M. CANNAROZZO Frank, Mme KHATIM Karima, M. MARAN Max, M. MEIGNEN Thierry, Mme YOUSOUF Méliissa.

SECRETAIRE
DE SEANCE

M. Jacques GODARD

DELIBERATION N°139 – FINANCES – CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES - BUDGET PRINCIPAL

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Anthony MANGIN,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5219-5 et L.5211-1 et L.2224-1,

Vu les états dressés par le Trésorier municipal de Sevran le 28 juin 2024 de créances irrécouvrables,

Considérant que toutes les poursuites ont été sans résultat.

Considérant les créances qui ne peuvent plus être mises en recouvrement par décision de justice.

Après en avoir délibéré,

- Décide l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables, pour une somme de 63 967,79 €.
- Accepte la réduction de recettes qui en découle, et qui fera l'objet d'un mandatement sur les crédits ouverts au budget 2024, chapitre 65 « autres charges de gestion courante », comptes 6541 « créances admises en non-valeur ».
- Dit que ce montant est susceptible d'être minoré en cas de recouvrement(s) effectué(s) entre la date d'établissement desdits états et la date de communication de la présente délibération au trésorier municipal.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopté l'unanimité

 Le président
Bruno BESCHIZZA

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20241007-139-07-10-2024-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024